



HAL
open science

Observation et étude préalable à la mise en réseau entre la médiathèque de l'espace culturel Robert Hossein avec les bibliothèques environnantes et la MDP

Isabelle Thailly

► To cite this version:

Isabelle Thailly. Observation et étude préalable à la mise en réseau entre la médiathèque de l'espace culturel Robert Hossein avec les bibliothèques environnantes et la MDP. Sciences de l'information et de la communication. 1998. dumas-01722711

HAL Id: dumas-01722711

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01722711v1>

Submitted on 5 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THAILLY Isabelle

**MAITRISE EN
SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION**

Rapport de stage

**OBSERVATION ET ETUDE PREALABLE A LA MISE EN RESEAU ENTRE
LA MEDIATHEQUE DE L'ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN AVEC
LES BIBLIOTHEQUES ENVIRONNANTES ET LA MDP**

Stage effectué du 01 juin au 31 juillet 1998

**à
L'ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN
59660 Merville**

**sous la direction de :
Madame BEGHIN, responsable universitaire
Monsieur BETCHEN, responsable professionnel**

**LILLE 3
UNIVERSITE CHARLES DE GAULLE
UFR IDIST**

22 SEPTEMBRE 1998



L'espace culturel Robert Hossein



SOMMAIRE

INTRODUCTION

PRESENTATION DE LA MEDIATHEQUE ET DE SON FONCTIONNEMENT

I. LA MÉDIATHÈQUE DE MERVILLE.....	6
1. LA LOCALISATION	6
2. LE STATUT	6
3. LE FINANCEMENT	7
4. LE FONDS	7
5. PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS SERVICES	8
5.1. <i>la bibliothèque au rez-de-chaussée.</i>	8
5.2. <i>la bibliothèque à l'étage et sa salle d'étude.</i>	9
5.3. <i>la sonothèque et bientôt la vidéothèque.</i>	9
6. LE FONCTIONNEMENT INTERNE	9
6.1. <i>Le personnel de la médiathèque</i>	9
6.2. <i>Les relations avec la Médiathèque Départementale de prêt (MDP)</i>	10
6.3. <i>La politique d'acquisition.</i>	10
7. LE FONCTIONNEMENT POUR LES USAGERS	11
8. LES ANIMATIONS	12
9. LE PUBLIC ET LES STATISTIQUES	12
10. LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE ET DE SA MÉDIATHÈQUE	14
II. INTÉRÊTS DE LA MISE EN RÉSEAU POUR LA COMMUNE	16
1. VERS L'INTERCOMMUNALITÉ	16
2. LES RAISONS DE L'INTERCOMMUNALITÉ	16

LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU

I. L'ORIGINE DU CONCEPT DE RÉSEAU.....	18
II. LES FONDEMENTS THÉORIQUES DU RÉSEAU	19
1. LES MISSIONS DE LA MDP	19
2. ORGANISATION DE LA DESSERTE	19
3. LES ENJEUX DE LA MISE EN RÉSEAU	20
4. LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA MISE EN RÉSEAU	20
5. LES ATOUTS DE LA RÉUSSITE	21
III. UN EXEMPLE DE RÉSEAU, CELUI DE GODEWAERSVELDE.....	22
1. LA BIBLIOTHÈQUE DE GODEWAERSVELDE	22
2. FONCTIONNEMENT DE LA MISE EN RÉSEAU	22
3. LES BIBLIOTHÈQUES ENVIRONNANTES DANS LE RÉSEAU	23
3.1. <i>Saint-Sylvestre Cappel</i>	24
3.2. <i>Strazeele</i>	25
3.3. <i>Merris</i>	25
3.4. <i>Boeschepe</i>	26
3.5. <i>Flêtre</i>	26

4. BILAN DE CETTE MISE EN RÉSEAU	27
4.1. <i>Les difficultés rencontrées par les petites bibliothèques</i>	27
4.2. <i>Les difficultés rencontrées par la bibliothèque réseau</i>	28
4.3. <i>Les avantages</i>	29
4.4. <i>Un bilan positif</i>	29
5. L'AVENIR DE CE RÉSEAU	29
IV. LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU ENTRE LA MÉDIATHÈQUE DE MERVILLE ET LES BIBLIOTHÈQUES ENVIRONNANTES	31
1. LE PROJET DE MISE EN RÉSEAU	31
1.1. <i>Problèmes liés à la mise en réseau</i>	31
1.2. <i>Des difficultés à éviter</i>	32
1.3. <i>la mise en place du réseau</i>	32
2. LES BIBLIOTHÈQUES ENVIRONNANTES	33
2.1. <i>Haverskerque</i>	33
2.2. <i>Neuf-Berquin</i>	34
2.3. <i>Steenwerck</i>	34
2.4. <i>La Gorgue</i>	34
2.5. <i>Sec - Bois/Vieux - Berquin</i>	35
3. UN PREMIER BILAN	35
4. EXTENSION POSSIBLE DES SERVICES	36

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

Je tiens à remercier le Directeur de l'Espace culturel Robert Hossein, Mr Betchen, pour m'avoir accueilli dans ses locaux pour effectuer mon stage et tout particulièrement pour m'avoir laissé libre cours quant aux initiatives à prendre, aussi pour m'avoir aidé à superviser le plan.

J'adresse également mes remerciements à tout le personnel de la médiathèque qui m'a permis de m'intégrer rapidement dans les différents services et dont la disponibilité fut totale.

Je terminerai par remercier mon maître de stage, Mme Béghin, pour m'avoir aidé à déterminer les thèmes et la problématique du sujet.

INTRODUCTION

Les bibliothèques municipales jouent un rôle éducatif, un rôle culturel et de loisirs, un rôle social et un rôle en termes d'image et de communication. Elles demeurent le pivot de toute politique de lecture et assurent des rôles multiples :

- la documentation de base du citoyen
- l'information dans tous les domaines
- la conservation et la diffusion du patrimoine culturel, notamment local
- l'incitation au plaisir de lire, de regarder et d'écouter.

Leur mission primordiale, le partage de la culture au bénéfice de l'ensemble de la population, en fait un véritable service public. Depuis les années 70, un nouveau rôle des bibliothèques est apparu qui privilégie les modes de diffusion des connaissances. Un meilleur partage du savoir et un accès égal à la culture sont désormais rendus possible grâce aux énormes progrès technologiques, au perfectionnement des techniques de gestion des documents et à la modernisation qui en général va de pair avec l'informatisation. Les bibliothèques sont de nos jours en mesure d'offrir de meilleurs services et sont donc capables de répondre aux besoins les plus divers.

La ville de Merville a vu son institution culturelle se développer. En effet, elle est passée de l'état de petite bibliothèque à celui de médiathèque en 1995. Au fil des années, elle poursuit son évolution en faisant de nombreux efforts en ce qui concerne le développement de la lecture publique. Et, cette année, dès le mois de septembre, la médiathèque aura l'occasion de développer son pouvoir d'attraction puisqu'elle deviendra «une tête de réseau» à l'échelle du canton. Elle sera en possession d'un nombre plus élevé de livres et pourra offrir plus d'animations aux habitants. Ma tâche principale durant le stage a été de préparer le terrain à la mise en place d'un réseau entre la médiathèque de Merville et les bibliothèques environnantes.

La première partie de ce travail est consacrée dans un premier temps à la présentation de la médiathèque et de son fonctionnement en la situant à la fois dans ses locaux et dans sa ville et dans un second temps, elle montre les différents intérêts que suscite cette mise en réseau pour la commune.

La seconde partie présente la mise en place du réseau en s'appuyant sur un réseau déjà existant, celui de Godewaersvelde afin de mieux connaître les avantages et les inconvénients de ce dispositif.

**PRESENTATION DE LA
MEDIATHEQUE ET DE SON
FONCTIONNEMENT**

I. La médiathèque de Merville

1. La localisation

Merville est une ville qui se trouve en Flandre - Lys, à mi-chemin entre Hazebrouck et Armentières et compte environ 9077 habitants. La médiathèque actuelle se situe près du centre ville, dans une rue passante, à proximité de la mairie, des écoles, de la salle des fêtes et du parking assez important de la place.

2. Le statut

Elle est intégrée dans un espace culturel, appelé Robert Hossein, qui comprend :

- un cinéma servant également de salle de spectacle
- une salle «Caou Club» pour les personnes âgées qui sert en même temps d'atelier théâtre
- une salle de danse.

Cet espace culturel a vu le jour en juin 1995. Mais, le bâtiment dans lequel a été construit l'espace culturel a un riche passé historique. En effet, le bâtiment d'origine fut construit par une riche mère américaine en souvenir de la mort de son fils au lendemain de la seconde guerre mondiale. Ensuite, ce bâtiment appartenait au diocèse de Lille qui décida de créer un cinéma Familia et de mettre des salles à disposition pour des banquets, des réceptions.

Au fil des années, le Diocèse était dans l'impossibilité de restaurer le bâtiment. L'état du cinéma se dégradait et sa fréquentation diminuait considérablement. Il a donc été question de fermer le cinéma. Mais grâce à la persévérance de la municipalité qui s'est toujours battue pour conserver le seul loisir offert pour les habitants, les bâtiments furent achetés pour un franc symbolique par la municipalité. Cette dernière décida de créer un espace culturel. A ce moment là, la bibliothèque municipale se trouvait au boulevard Victor Hugo dans un endroit relativement isolé et étroit (34 m²). Au début, il n'était pas question d'intégrer la bibliothèque dans l'espace culturel. Mais, l'idée a émergé peu à peu ce qui a permis à la bibliothèque de s'étendre sur 860m² et de se rapprocher du centre ville.

C'est le 23 novembre 1990 qu'un accord fut passé entre la Médiathèque départementale du Nord (MDP) et la bibliothèque de Merville. Au début, le prêt de la MDP s'élevait à 500 livres dont 250 pour les adultes et 250 pour les enfants. Aujourd'hui, le prêt de la MDP est en nombre beaucoup plus important. Ceci permet à la médiathèque de Merville de bénéficier de dépôt de différents supports, de l'aide et de la formation de la MDP.

3. Le financement

Cette médiathèque est uniquement gérée par la municipalité. Les locaux et l'équipement appartiennent à la commune. Celle-ci prend en charge les frais d'électricité, de chauffage et d'assurance.

La médiathèque a reçu une importante subvention quand elle a vu jour. Elle reçoit notamment des subventions de la part de plusieurs organismes tels la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), le CNL (Centre National des Lettres), le Conseil Général et Régional. En fait, les subventions sont attribuées selon le projet et selon des normes exigées. De nombreux critères entrent en jeu. Elle a notamment reçu une subvention pour l'achat de livres dotés de la caractéristique «large vision». Le budget attribué par la commune a permis l'acquisition pour 73 000 F d'ouvrages la première année et de même la seconde année. Les subventions du CNL ont permis la création et l'extension de la bibliothèque, la création ou le développement du fonds thématique. Depuis elle ne reçoit pratiquement plus de subventions.

En 1998, la médiathèque dispose de 150 000 F pour l'achat de livres dont 50 000 F réservé à l'achat dans la revue Bibliotéca et de 50 000 F pour les achats de la sonothèque.

4. Le fonds

Le fonds est composé de livres, de périodiques et de documents sonores.

En ce qui concerne la bibliothèque, le fonds "adulte" est plus important que le fonds "enfant". En effet, il représente environ 2/3 du fonds total. Le fonds s'élève à 22 840 ouvrages dont 15 776 documents adultes et 7064 documents enfants au 31 décembre 1997. Dans le secteur jeunesse, on trouve des livres jeunesse, des documentaires et des revues. Pour les petits, on trouve également des livres cartonnés disposés dans des bacs. Pour les plus grands, on trouve des bandes dessinées, des livres en langue étrangère, des livres de théâtre et de poésie

Dans le secteur adulte, on peut trouver des romans de tous genres, des documentaires, des ouvrages encyclopédiques et des ouvrages en langue étrangère ainsi qu'un fonds ancien et local. On peut noter que la bibliothèque possède certains livres en "large vision".

Dans les deux secteurs "enfants" et "adultes", les documentaires sont rangés selon la classification de Dewey, les romans sont quant à eux classés par ordre alphabétique et par nom d'auteur.

Dans le secteur "enfant", des bandes de couleur indiquent l'âge auquel le livre est conseillé. Il n'existe pas de fichiers à la disposition des usagers pour faire des recherches, par contre il y a 4 minitels connectés à l'ordinateur central de la bibliothèque. Les usagers peuvent avoir accès aux listes des nouvelles acquisitions et ont la possibilité d'effectuer une recherche par titre d'auteur et par thème.

Les documents sonores regroupent les disques compacts, les cassettes audios et les livres cassettes pour les enfants. Tous les styles de musique sont représentés. Les compacts disques sont classés par genre de musique selon la classification appelée "Massy". Les cassettes ainsi que les livres cassettes sont rangés à part dans des bacs.

Une vidéothèque devrait bientôt voir le jour. La constitution du fonds se fait petit à petit. Pour l'instant, elle comprend 300 cassettes vidéos dont 200 achetés par la médiathèque et 100 prêtées par la MDP. On pourra y trouver un choix varié de cassettes vidéos: des grands films classiques du cinéma français et étranger, des documentaires et des dessins animés. Par contre, la vidéothèque ne possédera pas les films récents. Son but n'est pas de concurrencer le Vidéo Club situé sur la place.

Au 31 décembre 1997, la médiathèque comptait 20 286 livres, 1487 documents sonores, 23 partitions et 200 cassettes vidéo sans compter les documents de la MDP qui sont échangés régulièrement.

5. Présentation des différents services

La médiathèque est construite sur deux étages. Elle se décompose en plusieurs services.

- la bibliothèque au rez-de-chaussée
- la bibliothèque à l'étage et sa salle d'étude
- la sonothèque
et bientôt la vidéothèque.

5.1. la bibliothèque au rez-de-chaussée.

Elle compte un hall d'entrée, ainsi qu'un atelier et la réserve au fond de la bibliothèque qui ne sont pas accessibles à l'utilisateur. L'atelier est un endroit où sont restaurés les ouvrages et où sont réalisés des affiches, des tracts. La réserve, quant à elle, permet de garder des vieux livres qui sont peu empruntés mais jugés intéressants, ainsi que des livres voués à l'élimination. En effet, le personnel pratique de temps en temps un désherbage du fonds.

Dans le hall se trouve la salle de presse contenant un choix varié de périodiques. Les revues et les quotidiens peuvent être empruntés à l'exception du dernier reçu. Des affiches sur les murs et des dépliants sont à disposition sur une table, annoncent les animations de la région. Ce hall sert également pour les expositions. Le bureau d'accueil est situé au rez-de-chaussée où se fait l'accueil du public pour tous renseignements directs ou téléphoniques et bibliographiques, pour l'aide à la recherche de documents.

Au rez-de-chaussée, il y a le secteur jeunesse. L'endroit est agréable et les lieux sont adaptés aux enfants. Dans la partie destinée aux plus grands, les bandes dessinées sont rangées dans des bacs à albums. Les romans et les documentaires se trouvent sur des étagères. Des périodiques pour enfants sont aussi à disposition dans cette salle. Ce secteur possède un fonds diversifié. On insiste sur la sélection des documents qui se fait par exemple grâce aux revues. C'est un service qui travaille avec 9 écoles de la commune et 1 école de l'extérieur. Elle accueille au total 51 classes de Merville et 4 classes des

communes voisines. Ce secteur jeunesse est très fréquenté par ces enfants qui sont habitués à venir avec leurs classes.

5.2.la bibliothèque à l'étage et sa salle d'étude.

Une salle d'étude se trouve au premier étage de la médiathèque. Le fonds comprend des usuels qui ne peuvent être consultés que sur place, des documents régionaux et une partie du fonds ancien, le reste est en accès indirect.

Le secteur adulte se situe également au premier étage. Le fonds est composé de romans dans tous les genres littéraires et d'autres types d'ouvrages car l'on essaie de couvrir tous les domaines de savoir afin de répondre à toutes les demandes et de satisfaire les besoins les plus diversifiés.

5.3.la sonothèque et bientôt la vidéothèque.

Une autre salle plus petite que les précédentes se situe à l'étage et comprend la sonothèque et bientôt la vidéothèque. Dans des bacs sont disposés les boîtiers vides de CD et des cassettes audios. Deux meubles à tiroirs se trouvent dans cette pièce, l'un permet de ranger les CD appartenant à la médiathèque et l'autre ceux de la MDP. C'est dans cette salle que s'effectuent l'emprunt et le retour de ces supports.

L'ouverture prochaine d'une vidéothèque dans le même local que la sonothèque devrait donner un nouveau souffle au service en attirant de nouveaux usagers.

6.Le fonctionnement interne

6.1.Le personnel de la médiathèque

Le personnel de la médiathèque est constitué de 6 employés aux statuts divers :

- un assistant de conservation qui est en même temps responsable de la médiathèque.
- 3 agents du patrimoine
- 2 ces/cec à temps partiel.

Le personnel est chargé de recevoir les demandes des lecteurs, de les aider dans leur recherche d'information en orientant les recherches qui ne sont pas assez précises. Ces tâches nécessitent des personnes qualifiées maîtrisant parfaitement le fonds.

6.2. Les relations avec la Médiathèque Départementale de prêt (MDP)

Son rôle est important dans le fonctionnement de la médiathèque de Merville. Tout d'abord, la MDP permet d'augmenter l'importance du fonds, aussi bien que pour les livres, les supports musicaux que pour les cassettes vidéos. Elle dépose des fonds qui sont des prêts permanents c'est à dire que la bibliothèque possède et ne rend plus. Elle dépose également des fonds qui sont changés régulièrement. Ce type de dépôt recouvre 5 fonctions :

- apporter une variété générale au fonds de la bibliothèque. De ce point de vue, il est important de choisir des livres de tous les genres et de toutes les catégories, même si elle possède déjà beaucoup de livres de ces genres afin de renouveler le choix des lecteurs.
- rééquilibrer les collections dans des domaines où la bibliothèque n'a pu encore acquérir suffisamment de documents. Cela est particulièrement utile pour les domaines où l'évolution est très rapide (société, sciences, techniques).
- compléter le fonds de la bibliothèque pour faire face à un besoin ponctuel ou à un temps fort dans la vie de la bibliothèque. Durant mon stage, la responsable s'est rendu à la MDP pour emprunter un fonds russe sachant que des familles de la ville accueillaient des enfants russes.

La MDP permet d'avoir un renouvellement du fonds et de satisfaire des demandes précises. La médiathèque de Merville appartient à un réseau qui regroupe des bibliothèques proches géographiquement. Le bibliobus dépend de l'antenne d'Hazebrouck et dessert la médiathèque 3 fois dans le courant de l'année, environ 700 à 900 livres sont échangés à cette occasion. Quand le bibliobus se rend dans la bibliothèque presque tous les mois, il est possible d'échanger une centaine de livres et d'obtenir des livres sur un thème précis dont la réservation a été faite au préalable.

En ce qui concerne la sonothèque, la MDP prête environ 400 documents sonores (CD et cassettes audios). Pour la vidéothèque qui n'est pas encore ouverte, la MDP a déjà prêté 100 cassettes vidéos pour la constitution du fonds, pour que la vidéothèque puisse réellement ouvrir ses portes au public, il faudrait qu'elle en prête davantage.

6.3. La politique d'acquisition.

Le budget est la contrainte principale pour les différentes acquisitions. En effet, les livres coûtent cher. Ils sont achetés à l'état neuf. Au cours du stage, j'ai participé à la présentation et à la sélection d'ouvrages faites par un représentant. La politique d'acquisition repose sur les demandes du public, l'analyse de critique littéraire. Le personnel se réfère également au catalogue d'éditeurs et aux sélections parues dans la presse. Des livres nécessaires aux écoles et aux collégiens sont achetés. Les acquisitions de romans adultes suivent l'actualité littéraire. La médiathèque consacre une partie du budget à l'achat de périodiques très appréciés des lecteurs. La bibliothèque tend à satisfaire le public et en même temps à ouvrir sur l'ensemble des sujets possibles. Une grande attention est portée à la mise en

valeur de l'acquisition d'ouvrages et des nouveautés. Dans chaque salle, de nombreux présentoirs répondent à cet effet.

En ce qui concerne la sonothèque, son but premier est de faire connaître la musique dans tous les domaines c'est pourquoi les achats se font aussi bien en musique classique que traditionnelle ou de variété. Les achats se font en fonction des goûts et des souhaits des usagers.

L'ensemble du fonds est géré grâce à un logiciel documentaire OPSYS qui permet :

- la gestion des commandes
- le suivi du fonds
- la création de notices catalographiques
- le bulletinage des périodiques
- l'édition de statistiques
- la gestion du prêt (inscription, prêt, rappel...)

7. Le fonctionnement pour les usagers

La médiathèque est ouverte plus de 30 heures par semaine à tous les habitants de Merville et des villages voisins. Elle accueille les adultes et les enfants dès leur plus jeune âge.

La médiathèque se veut avant tout un service de lecture publique. Le personnel est très attaché à son développement et se charge de l'accueil, du renseignement du public et de la gestion des ouvrages (prêt, retour des documents, catalogage, rangement).

La fonction première de ce service est le prêt.

Modalités d'inscription et d'emprunt.

Dès que l'on pénètre dans la médiathèque se trouve l'accueil, lieu des renseignements mais aussi où chacun s'inscrit. On adhère séparément à la bibliothèque et à la sonothèque. Pour chacun de ces services, il faut payer une cotisation individuelle. Pour s'inscrire, il faut se munir d'une pièce d'identité ou d'un justificatif de domicile récent et d'une autorisation parentale pour les mineurs. Pour la bibliothèque, la cotisation est de 50francs par adulte ; 20francs par enfant de moins de 16 ans et gratuite pour les demandeurs d'emploi. Au delà de trois inscriptions par famille, l'inscription est gratuite pour les suivants.

L'utilisateur a donc en sa possession une carte d'inscription bibliothèque et/ou sonothèque qui permet au personnel d'enregistrer grâce à l'ordinateur les prêts et les retours de documents. Il est, après inscription, possible d'emprunter 5 documents pour une durée de trois semaines. Le renouvellement du prêt est possible pour une durée de trois semaines. Il existe un système de réservation. En cas de perte du livre ou d'un retard, il est envoyé à l'emprunteur un rappel au bout de semaines. Si le livre n'est toujours pas rendu au bout des 10 jours suivants, un second rappel est envoyé. Pour pénaliser un retard de 10 jours supplémentaires, un troisième rappel est envoyé avec une amende de 20 francs. Pour la

perte d'un document, il faut impérativement le racheter. Les nouveaux adhérents ont un règlement quand ils s'inscrivent, ainsi qu'un dépliant (voir Annexes 1 et 2).

Pour la sonothèque, la cotisation est de 50francs pour les habitants de Merville et 80francs pour les autres. 3 supports musicaux (disques compacts, cassettes audios, livres cassettes) peuvent être empruntés par personne inscrite pour une durée maximale de quinze jours. Un livret de manipulations des CD est donné à chaque adhérent.

8. Les animations

Les animations et les expositions proposées par la médiathèque sont nombreuses.

Pendant mon stage, du 06 au 21 juin, la médiathèque a accueilli une expo - vente culturelle et artisanale intitulée "Aux frontières de l'Himalaya".

Du 16 juin au 11 juillet 1998, la sonothèque a organisé une exposition "Faites de la musique". Il s'agissait d'une exposition d'instruments de musique fabriqués par les enfants de l'atelier d'expression.

Entre autres, la médiathèque organise des heures du conte tous les mercredis à 16h. Aussi, chaque mois, un thème est proposé aux lecteurs. En juin, ce fut par exemple le sport en relation avec la Coupe du Monde. En juillet, c'était les romans de l'été et en août, la découverte de votre région mettant en valeur le fonds local.

Un comité de lecture se réunit une fois par mois, le mardi à 17h30 pour les adultes et le samedi à 10h30 pour les adolescents.

Un office du libraire est ouvert à tous. Il permet aux gens de choisir des livres qu'ils présenteront le mois suivant.

9. Le public et les statistiques

Quelques chiffres permettent de mieux connaître les usagers de la médiathèque.

De janvier à avril 1995, pendant la période de déménagement, les usagers étaient au nombre de 832 dont 462 adultes et 370 enfants.

En 1996, la médiathèque comptait 1169 inscrits dont 720 adultes et 449 enfants.

En 1997, 1593 personnes sont inscrites à la médiathèque dont 1036 adultes et 557 enfants ; parmi ces inscrits, 301 viennent des communes environnantes.

Au mois d'avril 1998, le nombre d'inscrits s'élève à 1689 personnes.

On peut remarquer une certaine progression du nombre d'inscrit depuis la création de la médiathèque.

En 1997, 1292 personnes habitant Merville sont inscrites, soit environ 14% de la population de la ville. Les prêts augmentent également. 48854 prêts ont été enregistrés en 1997 contre 43883 en 1996 ce qui marque une évolution de 10%. Selon Martine Poulain, dans *Lire en France aujourd'hui*, la fréquentation des bibliothèques est en augmentation entre 1980 et 1990, grâce à différents facteurs tels que la hausse générale des niveaux de scolarisation, la modernisation et l'amélioration de l'offre de lecture ou encore la transformation de beaucoup de bibliothèques en médiathèques, qui ont amené de nouveaux

publics vers celles-ci. Pourtant comme le souligne cet auteur, ces données sont à tempérer, car s'il est vrai que le public des bibliothèques augmente, c'est surtout dû au fait que le nombre de petits lecteurs s'accroît tandis que la forte lecture est en baisse. De plus, il est nécessaire de rappeler que cette hausse de la fréquentation des bibliothèques ne ramènent pas toutefois les taux français aux taux de la plupart des pays européens qui restent souvent bien supérieurs. Ainsi, la moyenne nationale française de fréquentation des bibliothèques municipales est d'environ 16% de la population. A Merville, en 1997, le taux d'inscrits ne dépasse pas les 14%. Le rayonnement de la bibliothèque, comme beaucoup d'autres bibliothèques municipales en France, reste donc insuffisant, même si l'on sait que le nombre d'inscrits n'est pas le reflet exact de l'impact de la bibliothèque.

D'après Anne-Marie Bertrand, *«le public des bibliothèques municipales se caractérise d'abord par la diversité: diversité d'âges, de statuts scolaires, de catégories socioprofessionnelles, diversité des besoins, d'usages, de compétences»*. Cette citation résume parfaitement l'idée que l'on peut se faire à propos du public. Toutes les catégories socioprofessionnelles y sont représentées, de la personne sans activité professionnelle au cadre supérieur. Mais il est curieux de constater que l'établissement se situant dans une ville rurale compte un nombre minime d'agriculteurs inscrits (0,2%). Par contre, le nombre d'inscrit au statut «sans activité professionnelle» est le plus élevé. Il représente 14,5% des inscrits ce qui est représentatif dans la mesure où la commune comprend un taux élevé de demandeurs d'emploi. Dans les années 50, en France, la discipline nouvelle qu'est la sociologie de la lecture avait soulevé le problème de l'inégale fréquentation des bibliothèques selon l'origine sociale. Des recherches font état de la manière de s'approprier l'offre de lecture publique en fonction de la catégorie sociale et relèvent de profondes disparités. Anne-Marie Bertrand dans *Les bibliothèques municipales* a retenu une citation de Martine Poulain qui consiste à dire que *«la fréquentation des bibliothèques est toujours socialement sélective»* ajoutant que *«L'évolution sociale des inscrits en bibliothèque a certes profité à des catégories traditionnellement inscrites (cadres supérieurs et cadres moyens) mais aussi aux autres couches de la population, notamment en bibliothèque municipale où le poids des populations peu diplômées originaires de toutes les couches sociales s'est accru»*. Les inscrits de la médiathèque représentent 1,5% des cadres supérieurs, 3,5% des professions intellectuelles et 8,4% des professions intermédiaires mais seulement 2,3% des ouvriers et 4,8% des employés sont inscrits. On peut noter que certaines catégories sont surreprésentées, notamment celle des élèves de moins de 14 ans. Une des raisons possibles est que les élèves de moins de 14 ans sont habitués à venir avec leurs écoles ce qui les incite peut-être à s'inscrire. Aussi, l'inscription des parents est un des éléments qui peut encourager cette catégorie d'âge à s'inscrire.

Le personnel de la médiathèque a sectorisé le plan de la ville en quartiers pour des raisons pratiques (voir Annexe 3). Les lieux sont très fréquentés par les habitants du centre ville et sont un pôle d'attraction en ce qui concerne les villages voisins. En effet, les inscrits des villages voisins représentent 1/5 du nombre d'inscrits. Ceux-ci viennent chercher des documents qu'ils ne trouvent pas dans la bibliothèque du village ou préfèrent se déplacer jusqu'à une structure plus importante et qui offre donc de meilleurs services ou encore la bibliothèque se trouve sur leur trajet, ils profitent donc de cette opportunité. On constate qu'il est difficile de faire venir les habitants des quartiers assez éloignés du centre ville et l'on sait par ailleurs que les gens ne se déplacent pas au-delà d'une certaine distance pour se rendre dans une bibliothèque. Pour conclure, on peut dire que le public de la médiathèque est un public dit «habituel». Ce sont en général des personnes qui la fréquentent régulièrement, et ce pour certains, à un jour et à une heure bien précis.

10. La politique culturelle de la ville et de sa médiathèque

Merville fait partie de la catégorie des «petites villes» comptant presque 10 000 habitants. Comme toutes les petites villes, la municipalité n'a pas toujours les moyens de développer un complexe culturel dans sa ville. Avant, la ville comprenait une petite bibliothèque et un cinéma quelque peu vieilli et n'offrait rien d'autres aux habitants. Aujourd'hui, la situation s'est beaucoup améliorée. Elle a créé un espace culturel qui offre un cinéma, un atelier théâtre et une salle de danse; une médiathèque comprenant une bibliothèque, une sonothèque, et bientôt, une vidéothèque et un espace multimédia. La municipalité a fait de gros efforts pour mettre sur pied cette diversité culturelle. On constate que l'espace de la médiathèque continue à se développer. La municipalité s'est donc battue pour que sa ville ne sombre pas dans le néant culturel. Elle tend par ailleurs à privilégier le développement de la lecture. Elle le fait en acceptant la mise en réseau de sa commune avec les bibliothèques environnantes. Sans son accord, cette mise en réseau ne verrait pas le jour.

La médiathèque a donc l'occasion de développer son pouvoir d'attraction, de s'ouvrir sur l'extérieur en devenant une bibliothèque «tête de réseau». Grâce à cette mise en réseau, la médiathèque acquiert de plus en plus d'importance. Elle va participer à l'édification d'une politique culturelle fortement finalisée. La lecture apparaît comme une activité de base nécessaire à la formation des individus de la ville et des villages alentour.

L'espace culturel est la seule institution présente dans la ville. Il convient donc de la développer au maximum. Par contre, les villes voisines comme Hazebrouck ou Bailleul offre plusieurs institutions culturelles, des musées et encore bien d'autres. La ville possède un espace culturel doté d'une bibliothèque qui est un des services essentiels de l'action culturelle d'une commune, car il existe encore de nos jours des communes qui ne possèdent pas de bibliothèques. Quoiqu'il en soit, l'ouverture de cet espace culturel témoigne de l'intérêt porté par les élus de la ville au développement de la culture.

En ce qui concerne maintenant la politique de la lecture en elle-même, comme nous l'avons vu, la bibliothèque est engagée dans le développement de la lecture publique. La municipalité n'influe pas beaucoup sur la politique culturelle de la bibliothèque. Celle-ci est bien entendu dépendante sur le plan financier puisque c'est la municipalité qui alloue les budgets annuels, mais le responsable de la bibliothèque est ensuite libre de gérer ce budget comme il le veut et de donner à la bibliothèque l'orientation qu'il souhaite. La médiathèque insiste sur la relation au personnel avec le public : en plus d'être le seul établissement culturel gratuit, elle est un lieu très ouvert avec en moyenne une trentaine d'heures d'ouverture par semaine. Les usagers se sentent à l'aise dans cet endroit et le personnel est convaincu que cette familiarité est une force de la bibliothèque. Le personnel désire également que le service rendu soit le plus personnalisé possible car les rapports entre le personnel et les usagers sont très importants pour fidéliser les lecteurs. Il est nécessaire d'être proche des lecteurs. D'autre part, la bibliothèque est un lieu dynamique et largement ouvert. Elle s'est fortement engagée dans le rôle éducatif. Elle reçoit régulièrement un nombre important de classes que ce soit pour le prêt de documents que pour les animations. De plus, le projet de mise en réseau répond à cette volonté de rayonnement avec l'extérieur et à la volonté de démocratisation de la culture.

Les autres lignes de la politique de la bibliothèque concernent principalement la politique de communication. Une forme de publicité particulière est mise en place. Un tract est publié tous les mois concernant l'espace culturel dans son ensemble. Puis, la médiathèque fait apparaître des articles dans les journaux régionaux. Dernier point, la bibliothèque a instauré un endroit appelé «Point Info» pour la recherche d'emploi et l'insertion

professionnelle, pour aider les jeunes à s'orienter dans tels ou tels domaines. Ainsi, ils peuvent venir consulter des classeurs quand ils le souhaitent. Il ne faut pas oublier que la ville est très peu industrialisée et qu'elle est très touchée par le chômage. En résumé, la médiathèque tente de répondre démocratiquement à toutes ses missions.

II. Intérêts de la mise en réseau pour la commune

1. Vers l'intercommunalité...

On a évoqué «le bien être» de la bibliothèque avec plus de 1500 abonnés et plus de 20 000 ouvrages en sa possession, sa capacité d'attraction sur les lecteurs au-delà de la ville, les pratiques mises en œuvre en matière de lecture publique.

Par ailleurs, des études concernant les pratiques des lecteurs ont déjà montré qu'ils se soucient peu des limites administratives des communes et privilégient l'ensemble des services dont ils peuvent avoir l'usage. Dans cette optique, la bibliothèque peut donc devenir intercommunale avec le soutien de la MDP qui a conscience que des efforts restent à faire pour développer la lecture ou plus exactement rapprocher l'offre de lecture des villages environnants.

L'action culturelle en milieu rural va donc se jouer en termes d'aménagement du territoire. La MDP s'intègre totalement dans ce projet et va à nouveau accomplir sa mission. En effet, elle a déjà mené de nombreuses actions auprès des communes rurales. Tout d'abord, elle a joué un rôle de diffusion du livre dans les zones rurales au moyen du bibliobus. Ensuite, s'est affirmée la notion de réseau en vue de garantir l'accès de tous au savoir et aux sources d'information. Pour cela, la MDP désigne une bibliothèque qui deviendra intercommunale. Mais pourquoi une bibliothèque communale devrait-elle devenir intercommunale?

2. Les raisons de l'intercommunalité

Une des premières raisons se situe sur le plan pratique. Il est plus facile pour une ville de desservir des villages que l'inverse.

D'autre part, le titre supplémentaire de «tête de réseau» permet à la ville et à son institution d'acquiescer une certaine hégémonie.

Sur le plan financier, les moyens se trouveront renforcés et certaines dépenses jugées impossibles pour une seule commune seront alors réalisables. Par la même occasion, les municipalités rassemblées peuvent atteindre les normes exigées pour certaines subventions alors qu'elles n'auraient pas pu y prétendre seules. Il faut signaler que de nombreuses aides sont bonifiées en cas de coopération entre communes.

Le nombre et la variété des collections proposées aux lecteurs seront accrus. Le choix sera plus vaste et les lecteurs seront d'autant plus nombreux.

La coopération augmentera les compétences potentielles des animateurs, qui à partir de la bibliothèque et en rayonnant autour d'elle, développeront de nouveaux services de lecture.

La bibliothèque intercommunale se présente comme un outil de maîtrise du développement local à partir du noyau dur que représente la bibliothèque. En acceptant de devenir intercommunale, elle devra s'adapter aux contraintes particulières de chacun des publics et permettra à un ensemble de bibliothèques de conduire un projet culturel proche de la population.

La coopération entre bibliothèques s'est développée depuis une dizaine d'années. C'est la mise en place d'un réseau entre communes qui va être évoquée dans cette deuxième partie. Mais, en premier lieu sera engagée une réflexion autour de la notion de réseau, de ses fondements théoriques mis en place par la MDP. On s'interrogera aussi sur les avantages et les limites de ce partenariat. Pour cela, j'ai considéré l'expérience menée par la bibliothèque de Godewaersvelde comme une expérience «pilote».

**LA MISE EN PLACE D'UN
RESEAU**

I. Origine du concept de réseau

Un intérêt est porté à la coopération qui devient le pivot de toute réflexion sur le développement de la lecture publique. La coopération actuelle entre communes se présente comme une idée récente et comme une réponse pertinente face aux défis de notre temps. Selon Guy Saez: *«La coopération apparaît comme une exigence du double mouvement du progrès des techniques et de la décentralisation. Elle répond à la nécessité pour tous les bibliothécaires de faire face solidairement, en partageant le travail, aux conséquences politiques, économiques et techniques des évolutions en cours»*. Pourtant, dans le secteur des bibliothèques, cette préoccupation n'est pas nouvelle. L'idée d'une coopération entre les bibliothèques et sa réalisation pratique existe depuis longtemps. Pour reprendre les termes de Bertrand Calenge: *«La coopération intercommunale en milieu rural est un fait acquis de longue date; elle est née de trois besoins : l'obligation réglementaire de faire fonctionner un certain nombre de services publics, la nécessité technique de dégager les investissements et compétences requis pour répondre aux exigences de fonctionnement de ces services, la volonté de maintenir et promouvoir une véritable activité en milieu rural»*. En revanche, le concept de réseau est d'apparition récente. Il est intéressant de connaître l'étymologie du mot «réseau», tirée de *La culture de l'écrit et les réseaux de formation* de Max Butlen, pour voir comment le sens a évolué pour s'étendre jusqu'aux sciences de l'information. « Le terme «réseau» apparaît dans la langue au 17^e siècle, formé à partir du latin *retis*(filet) et avec le sens de maillage. C'est au 17^e siècle, qu'il prend toute son extension. L'anatomie et la médecine qui l'utilisent fréquemment (tel le réseau sanguin) établissent son acception courante dans les domaines scientifiques et techniques. Son devenir se confond alors avec celui de l'industrialisation. Le 19^e siècle consacre l'usage de la notion de réseau à travers son opérationnalisation techno-économique. Les grands réseaux se mettent en place sous le second Empire et les débuts de la troisième République (réseaux postaux, routier, ferroviaire, de conduites d'eau et de canaux). L'électrification se développera en réseaux, préfigurant les énormes et puissants réseaux téléphoniques, puis télématiques. Peu de sciences se privent de la fécondité sémantique de la notion de réseau : l'écologie et les sciences de l'information en font aujourd'hui un usage massif ».

François Lorbre et Emmanuel Dousset dans *«Réseaulument»*, considèrent le réseau comme *«un tissu de relations entre des éléments présentant une homogénéité suffisante pour être inclus dans un même ensemble»*. Dans cette optique, une institution ne peut s'optimiser qu'en refusant l'isolement et en développant des relations bien agencées dans le cadre d'un réseau. La mise en réseau, comme nous allons le voir, va réunir des institutions qui vont travailler ensemble et qui formeront schématiquement une toile d'araignée.

II. Les fondements théoriques du réseau

1. Les missions de la MDP

La mise en réseau est un projet lancé par la MDP du Nord et pris en main par l'antenne d'Hazebrouck (annexe de la MDP depuis 1983). Cette antenne dépendant directement de la MDP Centrale de Lille est un pôle important car elle dessert tout l'arrondissement de Dunkerque. Elle se veut avant tout une bibliothèque d'accueil, un partenariat efficace. Sa mission est de favoriser la création et le soutien des bibliothèques dans les communes de - 10 000 habitants. Sa mission est aussi d'accompagner les bibliothèques dans leur développement, en proposant une organisation en réseau aux bibliothèques communales, de construire un réseau de bibliothèques cohérent et hiérarchisé reposant sur des bibliothèques ressources de plus en plus autonomes. La MDP assure par ailleurs le soutien logistique, le rééquilibrage des collections, les formations, la coopération et les échanges. Ce phénomène qu'est la mise en réseau est dans l'ère du temps et tend à s'étendre. Avant ce système, les bibliothèques constituaient un ensemble disparate d'institutions sans véritable lien entre elles. La mise en réseau est avant tout un projet de décentralisation concernant les petites bibliothèques. Ce projet est nécessaire dans la mesure où les petites bibliothèques ont tendance à ne pas évoluer. Il est difficile en effet de voir des projets se concrétiser dans certaines petites bibliothèques. Elles sont souvent freinées pour des raisons municipales. Soit le maire n'a pas le budget nécessaire au développement de la lecture publique ou le développement culturel au sein de sa commune ne fait pas partie de ses priorités. Mais, ces derniers temps, le Conseil Général et le Conseil Régional ont fait des efforts pour aider ces petites bibliothèques.

La MDP (antenne d'Hazebrouck) a pour fonction de s'occuper d'un nombre assez important de bibliothèques réparties dans la Flandre. Il fut un temps où elle n'arrivait plus à s'occuper de toutes les bibliothèques, cela représentait une charge trop lourde pour elle seule. Il fallait donc alléger le travail de l'antenne qui a donc décidé de créer des sous-antennes. Ces dernières prennent en quelque sorte le relais de l'antenne. Le rôle qu'elles jouent est donc complémentaire à celui de la MDP.

2. Organisation de la desserte

Le principe du réseau tel qu'il a été mis en place à la MDP est simple.

Chaque bibliothèque desservie par la MDP est visitée deux fois par an dans le cadre d'une tournée. Elle dispose ainsi de 2 fois 400 livres.

Lors d'un passage du bibliobus dans une commune, les communes voisines géographiquement sont invitées à faire un échange d'environ une centaine de livres, dont ceux réservés à la MDP par écrit ou par fax. La tournée ayant lieu le lundi matin, les rendez-vous sont pris l'après-midi avec les bibliothécaires volontaires qui souhaitent renouveler une partie de leur fonds. Le système fonctionne en théorie sur la base de 6 bibliothèques minimum. Une bibliothèque active peut ainsi disposer de deux fois 400

livres lors de la tournée et de dix fois 100 livres lors des échanges mutuels ce qui représente un échange de 1800 livres. Il ne s'agit là que de théorie. La pratique est plus nuancée puisqu'elle tente de prendre en compte les vacances et les indisponibilités du personnel et des bibliothèques volontaires. La pratique varie selon l'importance des communes et selon leur motivation à faire « bouger » la bibliothèque tous les mois. Mais il s'agit d'un premier pas visant à démultiplier l'échange de livres au sein d'un groupe géographique de communes.

3. Les enjeux de la mise en réseau

La mise en réseau joue un rôle d'émulation. Cela permet de faire bouger les bénévoles et les bibliothécaires pour qu'ils se rencontrent. La mise en réseau se veut plus pratique, plus rapide et plus proche des gens. Avant la mise en réseau, les bibliothèques avaient peu de rapports entre elles et même avec la MDP. La MDP avait en général trois contacts par an avec les bibliothèques qu'elle desservait. Cela est relativement peu. Maintenant, la mise en réseau permet de multiplier les contacts. En effet, les bibliothèques qui appartiennent au réseau ont la possibilité de rencontrer le personnel de la MDP toutes les trois semaines. Les échanges se font plus souvent et le fonds bouge plus qu'avant.

4. Les différentes étapes de la mise en réseau

La mise en route progressive de ce mode de diffusion au sein de l'antenne de Flandre a commencé en mars 1996 pour la bibliothèque de Godewaersvelde. L'antenne de Flandre souhaite en créer un second à Merville. Il s'agit donc d'un projet qui devrait normalement voir le jour en septembre 1998.

Cette antenne de Flandre a des projets ambitieux. Elle a l'intention de créer au total 10 réseaux pour l'arrondissement de Dunkerque (voir annexe 4). Elle compte ainsi couvrir le territoire de Flandre. Mais elle ne peut le faire qu'au fur et à mesure car elle attend que le réseau créé soit bien mis en place et qu'il fonctionne correctement pour en créer un autre. Elle est obligée de procéder par étapes car c'est une opération qui demande de la part de la MDP beaucoup de temps et de travail. La mise en réseau demande tout un travail de préparation, de sensibilisation auprès des communes qui ne sont pas partantes. Il faut parvenir à obtenir l'appui du maire de la commune et une volonté de rassemblement des bibliothèques volontaires des communes alentour.

La mise en réseau se fait en deux étapes:

La première étape consiste à choisir la commune la plus importante dans un secteur donné. Pour cela, il lui sera demandé de la place et des compétences professionnelles. La bibliothèque jugée la plus importante sera une bibliothèque dite «pilote» et devra s'occuper des bibliothèques environnantes. Il lui sera demandé d'être un partenaire efficace car elle jouera le rôle de l'antenne de Flandre dans sa prolongation. Cette bibliothèque sera le «point de ralliement» appelé «tête de réseau». Ce sera également une

espèce de «satellite» autour duquel les petites bibliothèques graviteront tout en s'y rapprochant.

L'étape suivante consiste à la mise en place des bibliothèques municipales associées. Pour cela, il faut que ces bibliothèques soient motivées. Si tel est le cas, il convient donc pour la MDP de pourvoir la bibliothèque réseau de documents en nombre suffisant et d'en assurer par ailleurs la gestion et la rotation à partir de ce point d'appui. Les bibliothèques associées pourront effectuer des réservations, «piocher» des documents dans la bibliothèque réseau et par ailleurs profiter des animations. La bibliothèque réseau de Godewaersvelde effectue par exemple des démonstrations de logiciels informatiques, des mini - formations et des animations. Cela peut donner des idées aux petites bibliothèques qui peuvent par la suite s'en inspirer.

En ce qui concerne l'organisation, les bibliothèques se répartissent des tournées sans avoir un suivi personnalisé des communes. Un correspondant de l'antenne de Flandre est nommé pour chaque réseau établi. Ce correspondant suit toutes les affaires, toutes les demandes et est à l'écoute des petites communes pour résoudre les problèmes.

5. Les atouts de la réussite

La mise en place d'un réseau doit prendre en compte certains paramètres :

- la nécessité d'un lieu - ressource convivial ouvert à tous les publics, capable de répondre aux attentes individuelles ou collectives de type pédagogique, culturel.
- la nécessité d'irriguer à partir de ce lieu - ressource les structures à publics spécifiques, les écoles... La rotation des documents sera un plus pour l'ensemble des points touchés.
- la quantité et la taille des communes.

III. Un exemple de réseau, celui de Godewaersvelde

La bibliothèque de Godewaersvelde a été la première à jouer le rôle de sous - antenne dépendant de l'antenne de Flandre. Au cours de mon stage, j'ai rencontré la responsable de cette bibliothèque ce qui m'a permis de comprendre comment fonctionner réellement le réseau et de dresser un bilan qui pourra servir d'exemple à la mise en place du réseau de Merville.

1. La bibliothèque de Godewaersvelde

La bibliothèque de Godewaersvelde est une création récente. Elle a vu le jour, il y a 4 ans. Cette bibliothèque a tout de suite «rayonner» sur les villages voisins. Elle était fréquentée par des personnes qui n'habitait pas dans la commune. De cette manière, elle entrait parfaitement dans l'optique qui était d'assurer le rôle de tête de réseau. L'idée de mise en réseau a été acceptée par la bibliothèque de Godewaersvelde car c'était pour elle la possibilité d'augmenter son importance. Ensuite, un contrat fut passé entre la bibliothèque et la MDP. Pour pouvoir assurer ce rôle, la bibliothèque a dû prouver certaines qualités: des compétences, de la disponibilité et du professionnalisme. Cette mise en réseau a débuté en mars 1997 suite à de multiples réunions et concertations.

2. Fonctionnement de la mise en réseau

Dans un premier temps, il a fallu construire un schéma type récapitulant les besoins nécessaires à la création du réseau.

En pratique, la bibliothèque possède un fonds propre destiné aux lecteurs du village. Le but de la mise en réseau est de satisfaire les lecteurs et un nombre de petites bibliothèques autonomes qui dépendent du réseau. L'aide normale de la MDP consiste à déposer des livres et d'aider à la création du fonds deux fois par an. Les petites bibliothèques ainsi que la tête de réseau bénéficient encore de ce service. Mais, avec la mise en réseau, ces petites bibliothèques perdent le droit d'aller entre temps s'approvisionner à l'antenne d'Hazebrouck. Désormais, elles devront le faire auprès de la bibliothèque réseau qui offre la possibilité d'emprunter 100 livres à la fois et en contrepartie elles devront en apporter. Les bibliothèques ne font pas que se ravitailler auprès de la bibliothèque réseau. Le principe du réseau est basé sur un échange mutuel entre bibliothèques. Il faut que les livres tournent. C'est un échange régulier qui a lieu tous les 15 jours. Ainsi les bibliothèques se déplacent tous les lundi matin ou effectuent leur demande par fax. Elles peuvent également faire des réservations pour la semaine en fonction de leurs besoins. Le rôle de la bibliothèque réseau est de satisfaire les petites bibliothèques. Il est important que les lecteurs soient ravis et la mise en réseau permet d'avoir un service plus rapide, plus efficace et plus satisfaisant pour ces lecteurs.

La bibliothèque réseau dispose d'atouts pour accomplir ce service. Elle bénéficie d'un dépôt supplémentaire de 3000 ouvrages. De plus, le Conseil Général vote un budget annuel

supplémentaire qui permet d'acheter les ouvrages en plusieurs exemplaires (jusqu'à 3). Ce qui est important car la bibliothèque ne peut pas être démunie d'ouvrages essentiels pour ses lecteurs. Les bibliothèques doivent faire tourner les livres assez rapidement pour que toutes puissent en bénéficier. Ceci est une contrainte pour ces bibliothèques qui doivent les rendre au bout de trois semaines. Il n'est pas possible pour une bibliothèque de monopoliser les ouvrages empruntés. La gestion du fonds n'est pas facile à gérer pour la bibliothèque réseau qui fournit aux bibliothèques emprunteuses un listing qui leur permet de vérifier leur emprunt et de savoir où elles en sont.

Sur le plan technique, deux ou trois réunions sont organisées par an. C'est l'occasion pour elles de faire le bilan et de présenter les actions qu'elles vont mener. Pour l'instant, il s'agit de relayer les animations dans les bibliothèques. La bibliothèque réseau voudrait étendre ses services en voulant faire des animations communes, en développant par exemple un thème dans les bibliothèques.

Au début, la mise en réseau fut l'objet de tâtonnement, d'hésitations pour créer la structure du réseau. Le projet paraissait intéressant, satisfaisant car il permettait à l'antenne de Flandre de décharger un peu son service. L'idée semblait réalisable; mais il y a toujours un décalage entre l'idée et la concrétisation de l'idée. Avant la mise en réseau, il faut poser des questions d'ordre pratique à la fois «bêtes» mais nécessaires.

La gestion de la bibliothèque de Godewaersvelde, au commencement de la mise en réseau, n'était pas facile car elle comprend environ 12 000 ouvrages et a connu le passage de la gestion manuelle du fonds à l'informatisation.

3. Les bibliothèques environnantes dans le réseau

La mise en réseau s'est faite avec 10 bibliothèques qui se trouvaient autour de Godewaersvelde.

Je me suis rendue dans ces bibliothèques afin de voir comment elles utilisaient cette opportunité et afin de connaître quels ont été les avantages et les inconvénients qu'ils ont pu rencontrer depuis la mise en réseau.

Ces bibliothèques sont :

- Saint-Sylvestre Cappel
- Steenvoorde
- Oudezeele
- Flêtre
- Merris
- Strazeele
- Saint-Jans Cappel
- Berthen
- Boeschepe

Je précise que je n'ai pas pu me rendre dans chaque bibliothèque et rencontrer le responsable car certains d'entre - eux n'étaient pas présents durant cette période estivale.

3.1.Saint-Sylvestre Cappel

Saint-Sylvestre Cappel est un village qui se trouve en Flandre, au pied du mont de Cassel et compte environ 1019 habitants. La bibliothèque est bien située, au centre du village, à proximité de la mairie. Elle est installée dans le bâtiment de la salle des fêtes.

La bibliothèque existe depuis les années 1990-1991. C'est une bibliothèque municipale gérée par 6 bénévoles.

Le fonds est composé de livres uniquement, environ 2500 livres en comptant ceux prêtés par la MDP. La bibliothèque comprend deux étages. A l'étage se trouve l'atelier et des documentaires sur des thèmes particuliers tels le sport, la médecine pour les adolescents et les adultes. Les usagers fréquentant la bibliothèque sont au nombre de 80 familles. Ce sont en grande majorité des enfants car la bibliothèque travaille avec l'école maternelle du village. La bibliothèque a du mal à atteindre une tranche d'âge appartenant à la catégorie du collège et du lycée, c'est pour parer à ce manque qu'un abonnement "vacances" a été créé.

La bibliothèque propose des animations diverses. Elle fait venir des conférenciers. Elle organise régulièrement avec l'école du village des séances sur le conte, la poésie et sur la lecture en général. Des expositions sont organisées. La dernière était intitulée "Il était une fois des lettres, des mots, de la poésie". La prochaine exposition que la bibliothèque envisage de faire concernera le cheval dans les contes, dans les légendes, dans les campagnes et se fera en collaboration avec le Club hippique du village. Elle organise également des rencontres d'écrivains. La dernière datait du 26 mai et concernait les écrivains de la Villa du Mont - Noir. Elle organise aussi des sorties, par exemple la visite de la Baie de Somme et des musées de Lille.

La bibliothèque a été un des premiers à expérimenter cette mise en réseau dans le secteur des Flandres. Ils n'ont pas hésité à s'investir dans ce projet. La bibliothèque de Saint-Sylvestre Cappel n'a pas ressenti ce projet comme un besoin, une nécessité mais ce service leur est offert, elle l'utilise donc à bon escient. Elle se trouve à mi-chemin entre la MDP d'Hazebrouck et la bibliothèque réseau. La tendance de la responsable est de se ravitailler plutôt à la MDP comme elle le faisait avant avec la MDP. Elle a donc du mal à se détacher de la MDP qui offre un fonds plus riche et diversifié que celui de la bibliothèque réseau. Mais, la bibliothèque ne laisse pas de côté les services offerts par la bibliothèque réseau. Cette dernière propose de bons choix. De plus, les responsables entretiennent de bonnes relations. La bibliothèque emprunte 50 livres tous les mois. Il ne faut pas perdre de vue que le personnel est bénévole et que cette mise en réseau demande de la part de la bibliothèque de se rendre avec son propre véhicule dans la bibliothèque réseau.

Cette mise en réseau permet deux choses selon la responsable:

- de répondre plus rapidement à la demande des usagers.
- de renouveler le fonds.

Cette mise en réseau a posé un problème pour le rangement des documents empruntés. Le personnel n'arrivait plus à distinguer les livres qui leur appartenaient, ceux prêtés par la MDP et ceux empruntés à la bibliothèque réseau. Quand il fallait rendre les livres à la bibliothèque réseau, il n'avait aucun repère pour reconnaître les livres. Le personnel perdait donc du temps. Désormais, la bibliothèque réseau a pris l'initiative de faire un étiquetage

particulier pour les livres prêtés. La mise en réseau a été faite dans le but d'alléger le travail de la MDP, mais la bibliothèque continue à travailler comme avant avec la MDP du fait de sa proximité géographique.

En ce qui concerne les animations, la mise en réseau devait permettre de les faire en commun. La bibliothèque effectue uniquement des échanges de livres. Il lui arrive parfois d'aller conter dans la bibliothèque réseau. Mais toutes ces opérations se faisaient déjà avant la mise en réseau. La bibliothèque souhaiterait que la bibliothèque réseau contribue à la publicité des actions, des animations du village. Par exemple, la bibliothèque a l'intention de faire venir un archéologue. Elle envoie ce projet à la bibliothèque de Godewaersvelde et cette dernière se charge de l'envoyer aux autres bibliothèques qui ne font pas partie du réseau telles que Cassel et Noordpeene. Les échanges se font dans les deux sens, les liens sont réciproques. Par exemple, la bibliothèque réseau a emprunté des documents appartenant à la bibliothèque de Saint-sylvestre Cappel lors d'un exposé sur le Pérou.

En fait, le personnel se déplace pour emprunter ce qui l'intéresse et quand le besoin se fait sentir afin de répondre à une demande précise.

3.2.Strazeele

Strazeele est un village de Flandre qui compte environ 644 habitants. La bibliothèque existe depuis septembre 1985 et est installée dans la salle polyvalente (30 m²). Elle est gérée par une équipe de 5 bénévoles. Elle comprend environ 3000 ouvrages et 600 ouvrages prêtés par la MDP. Elle travaille avec le foyer rural de la commune pour les activités. Le personnel avoue ne pas être assez disponible pour les animations.

La bibliothèque n'a pas beaucoup de rapport ou pas du tout de rapport avec la bibliothèque réseau. Quelles sont donc les raisons du non investissement de cette bibliothèque?

Le personnel s'est investi au départ, mais avoue n'avoir pas bien compris le système sur le coup. Il croyait en certaines choses de leur côté alors que ce n'était pas possible. Il s'agit dans ce cas d'un problème de compréhension lié à un problème de communication avec la bibliothèque réseau. Il reproche au système de laisser en dépôt des livres pendant un laps de temps très court. Le personnel estime que ce système a été créé pour échanger facilement des livres que le lecteur est en mesure de réclamer. Il pensait que la bibliothèque réseau servirait en cas de dépannage. Le personnel aurait voulu échanger des livres pour une longue période ce qui n'est pas possible car les livres seraient immobilisés.

La bibliothèque s'est donc créée son propre réseau et travaille avec la bibliothèque la plus proche, celle de Flêtre. Elles s'échangent de temps en temps une soixantaine de romans.

3.3.Merris

La bibliothèque de Merris (commune de 892 habitants) fut ouverte au public dans les années 1990 et a déménagé en septembre 1997 dans de nouveaux locaux (70 m²) pour devenir une médiathèque comprenant une vidéothèque. Le personnel comprend 11 bénévoles qui assurent la permanence et les tâches. Le fonds comprend des livres, des périodiques et des cassettes vidéos. La médiathèque pratique l'heure du conte et organise des animations avec les écoles.

La responsable s'est totalement investie dans la mise en réseau. Elle va se ravitailler en documents quand le besoin se fait sentir. Pour elle, l'intérêt majeur de cette mise en réseau est dans le fait qu'elle peut être en possession d'un nombre plus élevé de documents. De plus, elle trouve que le système est rapide. La bibliothèque peut se procurer les livres rapidement notamment par fax. L'inconvénient réside dans le fait que la bibliothèque réseau réclame rapidement les ouvrages prêtés. De plus, ce système nécessite beaucoup de manipulations et engendre des problèmes de rangement.

3.4.Boeschepe

La bibliothèque municipale de Boeschèpe existe depuis le 1 juillet 1988. Elle est installée dans l'ancienne école maternelle et couvre une superficie d'environ 50m².

Le fonds de la bibliothèque comprend au total 3700 ouvrages dont 1800 issus de dons, d'achats personnels et 1300 prêts permanents. Elle est gérée par 6 bénévoles. Cette commune de 1906 habitants est particulière car elle est très rurale et comprend un nombre important de personnes défavorisées. La bibliothèque comptait 200 usagers il y a quelques années. Désormais, elle n'en compte plus que 120. Il est difficile pour la bibliothèque de faire venir les gens dans la mesure où la bibliothèque n'évolue pas. La création d'une vidéothèque ou d'une sonothèque amènerait certainement plus de gens à la bibliothèque.

Une exposition proposée par la MDP a été organisée au sujet de Christophe Colomb. Le nombre d'expositions est limité parce que la bibliothèque ne peut pas utiliser ses locaux trop exigües, ni la salle polyvalente trop occupée (cantine, centre aéré). Les animations consistent à accueillir les classes pendant la période scolaire.

Le responsable avoue ne s'être pas beaucoup servi du réseau. Depuis l'existence du réseau, il l'a utilisé une fois. Il a rencontré un problème ce qui fait qu'il ne s'investit plus dans le réseau. Le décalage sur le plan du fonctionnement entre la bibliothèque réseau et cette bibliothèque a posé problème au moment où il fallait rendre les ouvrages. Quand le projet leur a été présenté, le personnel était méfiant. Il a ressenti cette mise en réseau comme une dépendance vis à vis de la bibliothèque réseau, ce qui a été à l'origine de tensions entre les bibliothèques.

3.5.Flêtre

La bibliothèque de Flêtre fut ouverte au public il y a 12 ans dans une commune de 709 habitants. C'est une petite bibliothèque gérée par 6 bénévoles. Le fonds est constitué de livres pour petits en grande majorité et comprend un nombre important de bandes dessinées, de documentaires et de livres pour adultes. La bibliothèque est associée au foyer rural de la commune ce qui lui permet de pratiquer le prêt gratuitement pour les usagers. Par ailleurs, elle organise des heures du conte pendant la période scolaire.

La responsable utilise un peu la mise en réseau mais elle n'est pas encore bien rodée. Elle s'en sert surtout quand les écoles demandent un thème précis. La bibliothèque est très petite et la responsable pense que ce système est certainement intéressant pour des

communes plus importantes. Pour la bibliothèque, ce système a engendré des complications dans l'organisation, des aller - retours pour une petite commune. De plus, la responsable considère cette mise en réseau comme une dépendance supplémentaire, ce qu'elle n'apprécie pas.

4. Bilan de cette mise en réseau

Certaines bibliothèques appartenant au réseau ne se sont pas ou peu investies. Mais au sein même de l'équipe, certains au départ plutôt réservés sur le projet en sont aujourd'hui de réels partisans.

4.1. Les difficultés rencontrées par les petites bibliothèques

On constate que le réseau après avoir fonctionné depuis un an et demi a été à l'origine de divers problèmes dans les bibliothèques. Nous pouvons récapituler ces problèmes.

4.1.1. Problème d'ordre pratique

Les bibliothèques ne savaient plus comment retrouver les livres empruntés rangés parmi d'autres quand il s'agissait de les rendre. Cela a engendré des complications dans l'organisation même de leur bibliothèque. D'autres affirment que ce système nécessite beaucoup de manipulations et des déplacements réguliers jusqu'à la bibliothèque réseau.

4.1.2. Problème d'ordre hiérarchique

Certaines bibliothèques ont depuis la mise en réseau l'impression d'avoir perdu leur entité et ressentent une certaine dépendance vis à vis de la bibliothèque tête de réseau.

4.1.3. Problème de compréhension et de communication

Certaines n'ont pas compris le fonctionnement ni l'intérêt de la mise en réseau. La communication avec la bibliothèque tête de réseau est importante. Certaines n'ont pas hésité à consulter le responsable de la bibliothèque réseau.

4.2. Les difficultés rencontrées par la bibliothèque réseau

La bibliothèque réseau a également rencontré des problèmes auxquels elle a du faire face rapidement et efficacement.

4.2.1 Problème au niveau des fiches

Le personnel de la bibliothèque réseau a du établir des fiches de transaction pour chaque livre et des fiches pour les bibliothèques. Cela a nécessité un travail considérable.

4.2.2 Problème concernant les modalités de fonctionnement

Le personnel de la bibliothèque réseau était débordé par la venue constante des bibliothèques car au début, les bibliothèques emprunteuses ne suivaient pas les consignes à la lettre. Il a donc fallu réunir les responsables de chaque bibliothèque pour à nouveau se mettre d'accord sur certaines modalités concernant le respect des horaires et des dates de retour des ouvrages.

4.2.3 Problème de gestion des catalogues du fonds.

Les catalogues du fonds sont difficiles à gérer quotidiennement car le fonds est constamment mouvant. L'absence d'un point central rend problématique la cohérence des collections et donc des services rendus aux lecteurs. Il a donc fallu adopter une gestion rigoureuse des documents dès le fonctionnement du réseau.

4.2.4 Problème de retour des documents

Les petites bibliothèques mettent les ouvrages empruntés dans leur rayon de façon dispersée. Il n'y a aucun intérêt à ce qu'elles mettent ces ouvrages dans un rayon à part. Un souci apparaît dans la gestion même des ouvrages c'est à dire savoir comment gérer les ouvrages appartenant à la MDP et ceux appartenant à la bibliothèque réseau dans la mesure où le personnel de ces bibliothèques est bénévole. Le personnel n'est pas fixe et occupe des horaires restreints. La bibliothèque réseau en concertation avec la MDP a adopté le système suivant pour faciliter les problèmes de gestion des documents. La bibliothèque emprunteuse peut rendre les documents soit à la MDP, soit à la bibliothèque réseau. Mais ce système s'est vite avéré insuffisant. Il a donc fallu trouver un système pour identifier les livres.

4.2.5 Problème concernant les nouveautés

Les bénévoles des petites bibliothèques prenaient toutes les nouveautés ce qui faisait que la bibliothèque réseau n'avaient plus de nouveauté à proposer à ses usagers. Elle a donc

adopte la solution suivante qui consiste à ne pas leur laisser le droit d'emprunter les nouveautés, ce qui n'est une bonne solution dans la mesure où ces nouveautés au bout d'un moment ne seront plus des nouveautés. Elle a donc décidé d'acheter les nouveautés en double quand cela lui était possible.

Mais le réseau n'a pas été à l'origine que de problèmes.

4.3. Les avantages

La mise en réseau présente plusieurs avantages pour les partenaires engagés dans le dispositif:

- pour les petites bibliothèques communales, il propose aux bénévoles des moyens propices à favoriser la vitalité de leur bibliothèque.
- pour les communes, il favorise la recherche d'un équilibre entre la dynamique bénévole et professionnelle et l'impulsion d'une énergie commune pour la promotion de la lecture publique.
- pour la MDP, il permet d'amplifier et de diversifier l'offre documentaire sans trop peser sur la gestion.

4.4. Un bilan positif...

Pour que le réseau fonctionne relativement bien, il faut passer une année à établir des relations avec les petites bibliothèques. Une chose est certaine, c'est que les petites bibliothèques n'ont pas l'habitude de travailler en partenariat. Elles se complaisent dans leur local, ont leurs habitudes et ont tendance à se replier sur elles-mêmes. Avec la mise en réseau, on leur demande de s'ouvrir vers l'extérieur, ce qui n'est pas facile.

Le bilan de cette mise en réseau s'avère positif. Plus de 4000 livres ont été échangés dans le réseau durant l'année 1997, ce qui est encourageant. Le résultat est intéressant car un certain partenariat existe, des rapports privilégiés s'installent. Les bibliothécaires travaillent dans le même sens et cela favorise l'évolution du réseau. Mais la responsable de la bibliothèque réseau voudrait que les relations s'ouvrent davantage sur des échanges d'information et souhaiterait que ces bibliothèques participent ultérieurement aux animations.

5. L'avenir de ce réseau

La mise en réseau est un phénomène porteur dans l'avenir. L'avenir des bibliothèques passe sans aucun doute par la création de réseaux de proximité, à l'écoute et proches des usagers. Ces réseaux de proximité, ce sont les petites bibliothèques qui en revendiquent le développement. La petite bibliothèque devient le maillon indispensable du service au

lecteur. Elle doit revendiquer sa place entière et se poser non pas en usager consommateur mais en véritable partenaire.

Les petites bibliothèques doivent refuser le repli sur elles - mêmes, la mise en réseau peut leur donner un nouveau souffle. La concertation est un facteur nécessaire au développement et la mise en réseau permet aux bibliothèques d'aller plus loin encore. Grâce à la mise en réseau, les bibliothèques qui possèdent des locaux relativement étroits vont pouvoir s'agrandir car des budgets de fonctionnement seront attribués et contribueront au développement de ces petites bibliothèques. De plus, quand des petites bibliothèques se créent, celles-ci vont végéter pendant un moment. La mise en réseau permettra de les faire évoluer.

La mise en réseau, c'est l'irrigation totale d'un secteur. C'est une façon différente de travailler. La mise en réseau permet d'améliorer la situation de chaque bibliothèque qui monte d'un cran. Pour conclure, la mise en réseau rime avec évolution.

Enfin, c'est toute l'énergie de la MDP du Nord et plus particulièrement de l'antenne de Flandre, qui a permis de soutenir cette création, de lui donner du sens, de régler les multiples détails liés à la circulation des documents comme au suivi des collections dans les bibliothèques ou à la mise en commun de l'énergie des bibliothèques volontaires du secteur. C'est sur ce point que le rôle des responsables du réseau est le plus important: soutenir les bibliothèques volontaires c'est à dire les aider dans le choix des documents mais aussi suivre leur parcours au sein d'une équipe de bénévoles.

IV. La mise en place d'un réseau entre la médiathèque de Merville et les bibliothèques environnantes

1. Le projet de mise en réseau

Durant mon stage, la médiathèque n'en était qu'au stade de la préparation à la mise en réseau qui devrait normalement voir le jour en septembre 1998. Cette mise en réseau devait s'effectuer bien avant, au mois de février, puis au mois de mai - juin 1998. La mise en réseau prend du retard, recule parce que la MDP n'a pas le temps nécessaire à ce projet pour la date prévue. De plus, le directeur, Mr Guilbaut qui avait lancé le projet a quitté la MDP du Nord.

La mise en réseau concerne au total 9 petites communes voisines:

- Vieux - Berquin/Sec - Bois
- Neuf - Berquin
- Le Doulieu
- Steenwerck
- La Croix du Bac
- Estaires
- La Gorgue
- Haverskerque

On peut noter qu'il s'agit d'un réseau assez conséquent et relativement semblable à celui de Godewaersvelde quant au nombre de communes.

Au départ, cette histoire de mise en réseau leur a paru compliquée. Quand le projet a été présenté aux bibliothèques, il ne s'agissait que de théories. Il n'y avait rien de concret. Les responsables des bibliothèques doivent d'abord s'investir dans le réseau pour en connaître les avantages et c'est seulement après qu'émergera leur intérêt vis à vis de ce projet.

1.1. Problèmes liés à la mise en réseau

Cette mise en réseau pose des problèmes de nature diverse.

Ces petites bibliothèques devront se déplacer jusqu'à la bibliothèque réseau ce qui n'est évident pour elles car dans un premier temps, il s'agit en général d'un personnel bénévole et dans un second temps, ce personnel occupe des horaires assez restreints. Aussi, certaines bibliothèques sont situées plus ou moins loin de la bibliothèque tête de réseau.

Un problème se pose quant à l'informatisation. Ces petites bibliothèques ne sont pas toutes informatisées dans la plupart des cas. Le prêt se fera de façon manuelle.

Un autre problème découle directement du précédent. Les livres de la médiathèque ne contiennent pas de fiches. Pour parer à ce problème, la bibliothèque réseau mettra à disposition des bibliothèques des fiches qu'elles devront remplir. C'est une tâche supplémentaire pour les petites bibliothèques qui n'ont pas beaucoup de temps à offrir à leurs usagers.

1.2.Des difficultés à éviter

La mise en réseau s'est déjà faite comme nous l'avons vu avec la bibliothèque de Godewaersvelde. Ce réseau contrairement à celui de Merville est bien établi et fonctionne depuis un moment. Cette dernière a été la première à expérimenter le projet et elle a du faire face aux difficultés rencontrées depuis son fonctionnement. C'est dans cet objectif que j'ai choisi de prendre cette mise en réseau comme exemple pour la mise en place de celui de la bibliothèque de Merville. Le fait de prendre pour exemple le projet précédent permettra à celui qui va se mettre en place de ne répéter les mêmes erreurs, d'éviter certains problèmes et de mieux gérer cette nouvelle organisation afin d'offrir de meilleurs services.

La bibliothèque de Godewaersvelde a connu des problèmes car elle s'investissait énormément dans ce projet. Elle fournissait un travail considérable et aidait les petites bibliothèques en étant très proches d'elles. Il faut signaler que la bibliothèque réseau a hérité de bibliothèques vraiment petites et démunies. Elle les aidait sur le plan matériel. Par exemple, certaines bibliothèques ne possédait même pas de feuilles pour écrire. Aussi, la bibliothèque réseau s'encombraait avec des détails, elle faisait des fiches pour chaque livre emprunté. Il faudra que la bibliothèque de Merville gère bien son travail. Certes, il faut aider ces petites bibliothèques, mais il ne faut pas vouloir en faire trop.

Un autre problème est à soulever concernant les nouveautés. Les bénévoles auront tendance à prendre les nouveautés ce qui fait que la bibliothèque réseau n'aura plus de nouveautés pour ses usagers. La responsable de la bibliothèque va faire en sorte que ce problème n'intervient pas. Elle va prendre les devants et va acheter certaines nouveautés en double. Elle a également décidé que les bibliothèques ne pourront emprunter qu'un certain nombre de nouveautés.

1.3.la mise en place du réseau

Au cours de mon stage, j'ai rencontré la responsable de l'antenne de Flandre, Mme Bedoy qui s'est occupé d'établir le règlement concernant la mise en réseau entre la médiathèque de Merville et les petites bibliothèques. J'ai assisté à la présentation du règlement et à la finition de l'élaboration du règlement (voir Annexe 5).

Avant que la mise en réseau ne soit effective, il y a toute une mise en place nécessaire au bon fonctionnement et à la participation d'un nombre maximun de bibliothèques. Pour cela, la bibliothèque réseau doit répondre à certains critères d'ordre relationnel et matériel pour être en mesure d'offrir des conditions adéquates aux bibliothèques environnantes.

La mise en réseau est avant tout une coopération entre partenaires en vue d'un partage des ressources. Au cours de la mise en place d'un réseau, il ne faut pas négliger le côté humain. En effet, la création d'un réseau met de toute évidence en relation des hommes et

des femmes qui vont contribuer au développement de la lecture dans leur commune. La bibliothèque réseau doit avant toute chose établir de bonnes relations avec ses partenaires. Pour que la mise en réseau fonctionne bien, il faut lors des réunions présenter une vision globale et cohérente du projet aux partenaires. Mais, il ne faut pas perdre de vue que la mise en place d'un réseau ne se résume pas qu'à une conception uniformisante de la coopération. Toutes les bibliothèques participant à ce réseau n'expriment pas forcément les mêmes demandes. Les objectifs poursuivis, la manière de travailler ne sont pas les mêmes pour toutes et la relation à autrui n'échappe pas aux incompréhensions, aux ambiguïtés. Ainsi, dans un réseau, les bénévoles, les professionnels n'accordent pas tous le même sens à l'intercommunalité et n'en attendent pas exactement les mêmes choses. La bibliothèque réseau devra donc s'adapter aux attentes et aux demandes des petites bibliothèques.

Il faut également que cette bibliothèque en tant que tête de réseau ne donne pas l'impression d'être dominatrice vis à vis des partenaires et en même temps, elle ne doit pas considérer les petites bibliothèques comme des clients venant seulement s'approvisionner. La bibliothèque tête de réseau doit créer des liens forts et soudés avec ses partenaires. C'est ce facteur humain qui sera à la base du service et qui favorisera la diffusion du livre dans les bibliothèques.

Un autre paramètre est à prendre en considération. C'est le fait que cette mise en réseau ne gêne pas le fonctionnement des bibliothèques et de la bibliothèque réseau. Cette dernière doit faire en sorte que ce nouveau dispositif n'alourdisse ses tâches quotidiennes tout en facilitant le travail des bibliothèques engagées. Les services que la médiathèque sera en mesure d'assurer dès septembre vont se complexifier par la nécessité de couvrir un domaine plus vaste avec de nombreux partenaires. Pour tout cela, la concertation entre communes est primordiale.

2. Les bibliothèques environnantes

Au cours de mon stage, j'ai rencontré les responsables des bibliothèques environnantes. Cette rencontre m'a permis dans un premier temps de visiter les lieux afin de connaître leur structure et leur fonctionnement. Dans un second temps, elle m'a permis de savoir quelle était leur position, par rapport à ce projet. Je n'ai pas pu rencontrer tous les responsables pour des raisons que j'ai déjà évoqué auparavant.

2.1. Haverskerque

Je me suis rendue à la bibliothèque d'Haverskerque, village qui se trouve à 5 km environ de Merville et qui compte environ 1130 habitants. Cette bibliothèque est une structure récente, elle existe depuis le mois d'avril 1998. Avant, la commune ne possédait pas de bibliothèque. Elle s'est installée près de l'école dans une ancienne maison complètement rénovée sur deux étages et sur une surface couvrant 100m² environ. La bibliothèque est gérée par 15 bénévoles et n'est pas informatisée mais le sera dès le mois de septembre. Elle a reçu de nombreux dons et possède beaucoup de romans adultes. Par contre, le fonds

est très pauvre en ce qui concerne le secteur jeunesse. Depuis sa création, la bibliothèque a reçu une conteuse de Noordpeene pour animer le centre de loisirs.

La bibliothèque semble ouverte à toutes propositions concernant le développement de la lecture dans sa commune. Elle compte donc participer au réseau mais ne pourra pas le faire de suite car elle a d'autres préoccupations telles l'informatisation. La responsable préfère attendre que sa bibliothèque soit bien mise en place avant de s'engager dans le réseau.

2.2.Neuf-Berquin

La bibliothèque de Neuf - Berquin existe depuis 4 ans environ et se trouve dans l'ancienne mairie dans un local de 40m² environ. C'est un village qui se situe non loin de Merville comptant environ 1085 habitants. Le fonds comprend beaucoup de livres en secteur jeunesse. La responsable est employée en cec par la mairie.

Elle considère que le projet est intéressant mais le problème majeur réside dans le fait de se déplacer qui selon elle n'est pas évident pour une personne qui travaille. De plus, elle associe le déplacement jusqu'à la tête de réseau avec la notion de temps supplémentaire qui ne serait pas payé. Une autre raison du non investissement possible serait basée cette fois sur de mauvaises relations avec le personnel municipal de Merville chargé de la culture.

2.3.Steenwerck

La bibliothèque de Steenwerck existe depuis 1960 dans une commune de 3095 habitants environ. Désormais, c'est une médiathèque comprenant une bibliothèque et une sonothèque sur une superficie de 74 m². Le fonds enfants est beaucoup plus important que le fonds adulte.

La responsable avoue ne pas être disponible pour participer au réseau. Elle sait pertinemment qu'elle n'utilisera pas ce service parce qu'elle va rencontrer des difficultés pour assurer la permanence de la médiathèque. Mais ce n'est pas la seule raison car cette médiathèque est gérée par 34 bénévoles. Il y a bien une personne qui trouverait un peu de temps pour satisfaire ses lecteurs. Elle avoue également qu'elle se trouve trop loin géographiquement(20 km environ).

2.4.La Gorgue

La bibliothèque de La Gorgue existe depuis 1987 dans une commune de 5028 habitants environ. En septembre, la bibliothèque va s'agrandir pour devenir une médiathèque. Pour l'instant, la responsable gère seule cette institution informatisée. Le fonds est relativement pauvre en documentaire. La bibliothèque organise des expositions, des rencontres d'auteurs. Elle travaille surtout avec l'école en pratiquant des heures du conte.

La responsable est très intéressée par le projet d'autant plus qu'elle se trouve à proximité de la bibliothèque tête de réseau. Elle envisage donc de participer activement au réseau, mais elle est dans l'impossibilité de le faire dès le mois de septembre car elle a d'autres préoccupations. Le déménagement de la bibliothèque et sa mise en place lui demanderont beaucoup de temps.

2.5.Sec - Bois/Vieux - Berquin

Les bibliothèques de Sec - Bois et de Vieux - Berquin vont s'unir pour créer une nouvelle structure à Vieux - Berquin. Une médiathèque devrait voir le jour en septembre 1998 dans un village de 2092 habitants environ. Cette nouvelle structure comprendra une bibliothèque, une sonothèque, une vidéothèque et une salle multimédia et encore d'autres salles (salle d'expositions, d'atelier). La responsable est submergée par la création de la médiathèque. Elle ne s'oppose au projet. Au contraire, elle est très impatiente de pouvoir l'utiliser afin de satisfaire dès le début ses lecteurs. Mais, elle ne sera pas en mesure de l'utiliser de suite car l'installation de la médiathèque n'est pas évidente.

3.Un premier bilan...

On peut déjà dresser un bilan concernant la position de certaines bibliothèques face à ce projet. Le projet paraît intéressant pour beaucoup d'entre elles. Mais leur participation ne sera effective que tardivement pour des raisons de temps.

La bibliothèque réseau de Merville va hériter de nouvelles structures qui sont en plein essor et ont une certaine importance. Ceci est un point positif par rapport à la bibliothèque tête de réseau de Godewaersvelde qui s'est associée avec des petites structures dont certaines d'entre elles avaient besoin de renfort sur le plan matériel. Ce projet semble utile pour certaines bibliothèques car on constate que le fonds n'est pas uniformément égal dans les différents secteurs. De plus, la bibliothèque de Merville bénéficie d'atouts supplémentaires. Elle dispose d'un nombre assez conséquent d'ouvrages, 20 000 environ ce qui représente le double par rapport à la bibliothèque réseau de Godewaersvelde.

Comme nous l'avons vu, elle va hériter de structures relativement récente dont certaines sont informatisées. Ceci facilitera les tâches concernant le prêt aux bibliothèques emprunteuses. Toutefois, la mise en réseau entre les bibliothèques aura du mal à se mettre en route car un autre obstacle s'ajoute.

L'antenne d'Hazebrouck qui se charge de ravitailler la tête de réseau en un nombre suffisant d'exemplaires va se perfectionner en se réinformatisant durant les mois d'octobre/novembre.

La mise en place de nouvelles structures environnantes et l'informatisation de la MDP sont autant de freins à la mise en place du réseau. La bibliothèque réseau devra aller au devant pour tenter de convaincre certains responsables qui ne veulent pas participer. Il est dommage pour une bibliothèque de priver ces lecteurs des services pour des raisons personnelles. Il sera du devoir de la bibliothèque réseau de sensibiliser les responsables en mettant l'accent sur les côtés positifs de ce dispositif. La tête de réseau de Merville va donc coopérer avec des bibliothèques au statut relativement important, il lui sera donc

possible d'envisager de faire beaucoup de choses. Des actions communes pourront être entreprises.

La période de battement avant la mise en réseau va permettre à la médiathèque de créer certains services. D'abord, elle pourra créer la vidéothèque. Ensuite, elle pourra développer un service multimédia qui fait partie de ses priorités. Mais, elle attend que les subventions soient accordées. Pendant ce temps, la responsable effectue des stages de mise à niveau concernant le multimédia. Il est important pour cette institution de développer ce service dans la mesure où cela amènerait peut-être un public différent de celui de la bibliothèque. C'est une chose à laquelle elle tient beaucoup. Les enfants pourront se familiariser très tôt avec les outils informatiques car les écoles ne disposent pas toutes du matériel nécessaire. De plus, les habitants de la ville n'ont pas forcément un ordinateur chez eux. On prévoit l'installation de postes de consultation et l'acquisition de CD rom et ce service devrait permettre l'accès au réseau Internet.

4. Extension possible des services.

Le partenariat semble être la base d'un développement cohérent de la lecture publique. Mais, le réseau ne se limite pas qu'à promouvoir la lecture publique. Il peut s'étendre. Cependant, il faut que le réseau en matière de lecture publique fonctionne bien et ne rencontre plus de difficultés pour pouvoir mettre en place ultérieurement d'autres initiatives.

Qui dit tête de réseau, dit animation de ce réseau. En effet, les animations peuvent être le lieu de partenariat (par exemple, un conteur itinérant). La médiathèque peut également proposer un service d'expositions itinérantes à la disposition des communes.

Elle peut apporter son soutien financier à toutes sortes d'animations en réseau, réunissant obligatoirement plusieurs communes autour d'un projet commun.

Elle peut aussi développer certaines initiatives, notamment renforcer la coopération avec les écoles, organiser des actions communes (le comité de lecture, des concours), des animations variées que les petites bibliothèques n'ont pas la possibilité de faire (le théâtre, la musique...).

La mise en réseau permet éventuellement de cofinancer certaines animations. Il s'agit d'animer à la fois les petites bibliothèques et la bibliothèque tête de réseau.

La mise en réseau est un service qui fonctionne dans les deux sens : les petites bibliothèques se déplacent pour échanger des livres et la bibliothèque réseau organise des animations dans ces petites bibliothèques.

La mise en réseau permet d'imaginer des animations de grande ampleur dans le respect de l'imagination et des moyens de chacune des communes concernées, de trouver également des solutions à des problèmes concrets (par exemple, le desserte des personnes handicapées).

CONCLUSION

La médiathèque de Merville avec le soutien de l'antenne d'Hazebrouck est amenée à conduire une action de grande ampleur, la mise en réseau entre bibliothèques, dans le but d'améliorer la lecture publique. Le projet de décentralisation qu'est la mise en réseau entre communes offrent de nouvelles opportunités au développement des bibliothèques. C'est un chantier largement ouvert: il ne s'agit pas de sauter à pieds joints sur une nouvelle mode mais de donner du sens à de nouvelles structures qui convergent avec le désir des élus municipaux de faire face au déséquilibre entre milieu urbain et milieu rural. Grâce à ce dispositif, l'antenne d'Hazebrouck a encore de beaux jours devant elle. Elle s'efforce de démultiplier l'énergie des uns et des autres en rassemblant dans ses réseaux ce qui est par nature épars et en contribuant à renforcer la relation humaine entre les bibliothèques volontaires. Mon stage m'a permis de me rendre compte de ce qui se passe concrètement pour le développement de la lecture dans notre région.

Enfin, il faut soutenir les petites bibliothèques avec la claire conscience que ce sont des bibliothèques à part entière, indispensables pour l'avenir de la lecture publique. Et, la lecture publique est elle-même indispensable au développement des individus: au-delà du plaisir de lire, la bibliothèque répond plus profondément au besoin de lire, au besoin d'humanité.

Bibliographie

Les bibliothèques municipales.

CALENGE, Bertrand. «Les petites bibliothèques publiques». Paris: Editions du Cercle de la librairie, 1996.

BERTRAND, Anne-Marie. «Les bibliothèques municipales: Acteurs et enjeux». Paris: Editions du Cercle de la librairie, 1994.

Les pratiques et politiques de lecture.

POULAIN, Martine (dir). «Pour une sociologie de la lecture et lecteurs dans la France contemporaine». Paris: Editions du Cercle de la librairie, 1988.

POULAIN, Martine. «Lire en France aujourd'hui». Paris: Editions du Cercle de la librairie, 1993.

Le réseau de bibliothèques

BUTLEN, Max (dir), HEBRARD, Jean. « La culture de l'écrit et les réseaux de formation». CRDP Académie de Créteil, 1992.

«Les réseaux départementaux de lecture publique», BBF, tome 42, n°5, 1997.

SAEZ, Guy. « Politiques culturelles, lecture publique et décentralisation», *Histoire des bibliothèques françaises: les bibliothèques au 20^e siècle, 1914-1990*. Paris, Promodis : Editions du Cercle de la librairie, 1992.

LARBRE, François, DOUSSET, Emmanuel. «Réseaulument», Bulletin d'informations de l'ABF, 1990, n°147, p.8.

ANNEXES

Ce qu'on apprend dans les livres, c'est la grammaire du silence, la leçon de lumière. Il faut du temps pour apprendre. Il faut tellement de temps pour s'atteindre. On va à l'aventure.

On prend un livre dans ses bras, Puis on le quitte, on va vers le suivant. Les livres sont faits de poussière. Les livres sont faits de vent. Les livres sont faits du plus précieux de nos songes : poussière et vent.

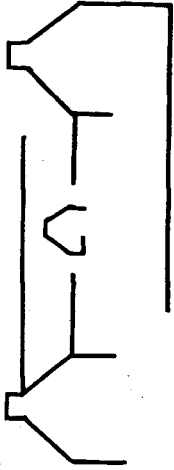
On y chemine, on les traverse. On les oublie. Parfois c'est autrement. Parfois on reste auprès du livre, auprès du feu.

Parfois on sait que l'on a tout trouvé, en une seule fois, en une seule phrase. C'est une phrase qui vous concerne à peine. Elle est négligeable et elle vous emmène d'un seul coup jusqu'au terme de vos jours. Elle dit quelque chose qui viendra dans longtemps. Elle dit beaucoup plus que tout ce qu'elle dit.

Extrait de "La part manquante"
de Christian Bobin

NEXE 1

Ville de MERVILLE



MEDIATHEQUE

ROBERT HOSSEIN

Rue du Pont de Pierre
Tél. et Fax 28 42 07 56

FAX 28 42 08 05

La médiathèque est un lieu conçu pour l'œil et l'oreille, l'esprit et l'intelligence. En un seul endroit sont regroupées une bibliothèque et une discothèque, avec des lieux de lecture et d'écoute, un atelier d'expression, une petite salle d'audition et une autre pour l'heure du conte. Tout est fait pour que chacun, petit ou grand, y trouve l'accueil qu'il souhaite.

6 postes minitel
sont à votre disposition
pour vos recherches.

Tél. et Fax 28 42 07 56
FAX 28 42 08 05

la CARTE

La carte de lecteur est indispensable pour emprunter des livres à domicile :

- elle est délivrée pour : 50 F/ adulte
20 F/ enfant

à tous les habitants de Merville et des environs.

Elle est renouvelable une fois par an.

- Gratuite pour les demandeurs d'emploi
- Au-delà de trois inscriptions par famille, la carte est gratuite pour les suivants.

l' INSCRIPTION

Pour vous inscrire, vous devez présenter :

- une pièce d'identité ;
- un justificatif d'adresse datant de moins de trois mois (quittance EDF, téléphone, loyer, ...);
- une autorisation des parents pour les mineurs.

DISCOTHEQUE

- 50 francs à l'année pour les habitants de Merville ;
- 80 francs à l'année pour les autres ;
- carte et inscription individuelles.

le PRET

Le prêt de livres et de disques est GRATUIT aux abonnés.

Vous pouvez emprunter 5 livres ou 5 revues pour une durée impérative de **trois semaines**, trois disques ou trois cassettes pour une durée impérative de **quinze jours**.

Vous pouvez renouveler un emprunt si le livre ou le disque est rapporté avant la date limite de retour (pas de renouvellement pour les nouveautés). Vous pouvez réserver un document (sauf les nouveautés).

les HORAIRES

LIVRES

	matin	après-midi
mardi	10 à 12 h	14 à 17 h
mercredi	10 à 12 h	14 à 17 h 30
jeudi	10 à 12 h	16 à 19 h
vendredi	10 à 12 h	14 à 17 h
samedi	10 à 12 h	14 à 17 h 30

DISQUES

mercredi	10 à 12	14 à 17 h 30
samedi	10 à 12	14 à 17 h 30

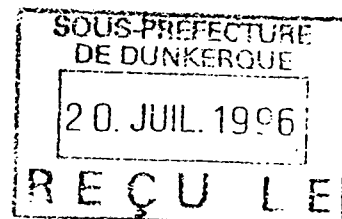
Jeudi 16 à 17 h

ATTENTION : la médiathèque n'est pas une garderie. Les enfants de moins de six ans doivent être accompagnés et surveillés par un adulte.



COPIE

REGLEMENT INTERIEUR



1. DISPOSITIONS GENERALES

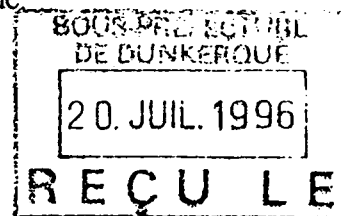
ART. 1 : La médiathèque Robert Hossein est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.

ART. 2 : L'accès à la Médiathèque et la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à tous. La communication de certains documents peut, pour des raisons touchant aux exigences de leur conservation, relever de l'appréciation de la bibliothécaire (Salle d'études, fonds anciens, ouvrages de références).

ART. 3 : La consultation sur place est gratuite, la communication et le prêt de document sont soumis à l'achat d'une carte de lecteur aux tarifs suivants :

- 50 F BIBLIOTHEQUE ADULTES
- 50 F SONOTHEQUE ET VIDEOTHEQUE ADULTES
- 80 F SONOTHEQUE ET VIDEOTHEQUE ADULTES EXTERIEURS
- 20 F BIBLIOTHEQUE ENFANTS
- 50 F SONOTHEQUE ENFANTS
- 80 F SONOTHEQUE ENFANTS EXTERIEURS

ART. 4 : Le personnel de la médiathèque est à la disposition des usagers pour les aider à mieux utiliser les ressources de la médiathèque.



2. INSCRIPTIONS

ART. 5 : Pour s'inscrire à la médiathèque l'utilisateur doit justifier de son identité et de son domicile. La carte qui lui est remise lors de son inscription est valable un an sauf pour les demandeurs d'emploi pour lesquels la carte qui leur est remise gratuitement sur présentation d'un justificatif est valable six mois. De même qu'au delà de trois inscriptions, la carte est gratuite pour les suivants uniquement pour la bibliothèque.

ART. 6 : Les enfants et les jeunes de moins de 16 ans doivent pour s'inscrire, être munis d'une autorisation écrite par leurs parents.

ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN
19 RUE DU PONT DE PIERRE
BP06 59660 MERVILLE
TEL 28 42 07 56 FAX 28 42 08 05

3 . PRET

ART 7 : Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux usagers régulièrement inscrits.

ART 8 : Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

ART 9 : La majeure partie des documents de la médiathèque peut être prêtée à domicile. Toutefois, les documents faisant l'objet d'une signalisation particulière (consultation) sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place. Dans certaines conditions, le prêt à domicile pourra en être exceptionnellement consenti après autorisation de la bibliothécaire.

ART 10 : L'utilisateur peut emprunter cinq livres et périodiques à la fois pour une durée de trois semaines.

ART 11 : A la sonothèque, l'utilisateur peut emprunter 3 CD ou 3 cassettes à la fois, pour une durée de 15 jours.

ART 12 : A la section vidéo, l'utilisateur peut emprunter une vidéocassette pour une durée de sept jours. Les disques, cassettes ou vidéocassettes ne peuvent être utilisés que pour des auditions à caractère individuel ou familial. Sont formellement interdites la reproduction et la radiodiffusion de ces enregistrements. L'audition publique des disques et des cassettes en est possible sous réserve de déclaration aux organismes gestionnaires du droit d'auteur dans le domaine musical (SACEM, SDRM). La médiathèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles. Sauf exception expressément confirmée par la Médiathèque Départementale. Le visionnement public des vidéocassettes est strictement interdit et puni gravement par la loi.

4 . RECOMMANDATIONS ET INTERDICTIONS

ART 13 : Il est demandé aux lecteurs de prendre soin des documents qui leur sont communiqués ou prêtés.

ART 14 : Il est demandé aux emprunteurs de rendre les cassettes rembobinées.

ART 15 : En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque prend toutes les dispositions utiles pour assurer le retour des documents (rappels, amendes, suspensions du droit de prêt, etc.). Les amendes seront fixées à 20 F (vingt Francs) au troisième rappel. Si au bout de 10 jours, les documents ne sont toujours pas rendus, ils feront l'objet d'une mise en recouvrement.

ART 16 : En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement.

ART 17 : En cas de détériorations répétées des documents de la médiathèque, l'utilisateur peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.

ART 18 : Les usagers peuvent obtenir la reprographie d'extraits de documents appartenant à la médiathèque. Ils sont tenus de réserver à leur usage strictement personnel la reprographie des documents qui ne sont pas du domaine public.

ART 19 : Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux.

ART 20 : Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés et surveillés par un adulte.

ART 21 : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux de la médiathèque.

ART 22 : L'accès des animaux est interdit dans la médiathèque.

5 . APPLICATION DU REGLEMENT

ART 23 : Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

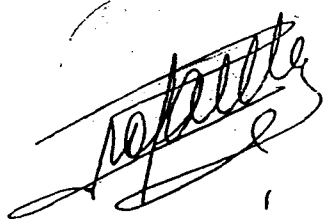
ART 24 : Des infractions graves au règlement ou des négligences peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit au prêt et, le cas échéant, de l'accès à la médiathèque.

ART 25 : Le personnel de la médiathèque est chargé, sous la responsabilité de la bibliothécaire et du directeur de l'espace culturel , de l'application du présent règlement, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à l'usage public.

ART 26 : Toute modification du présent règlement est notifiée au public par voie d'affichage à la médiathèque et par voie de presse.

FAIT A MERVILLE, le 27 JUIN 1996

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rapaille', written over a horizontal line.

Jean RAPAILLE

ROUTE DIHAZEBROUCK

PHU

MERVILLE

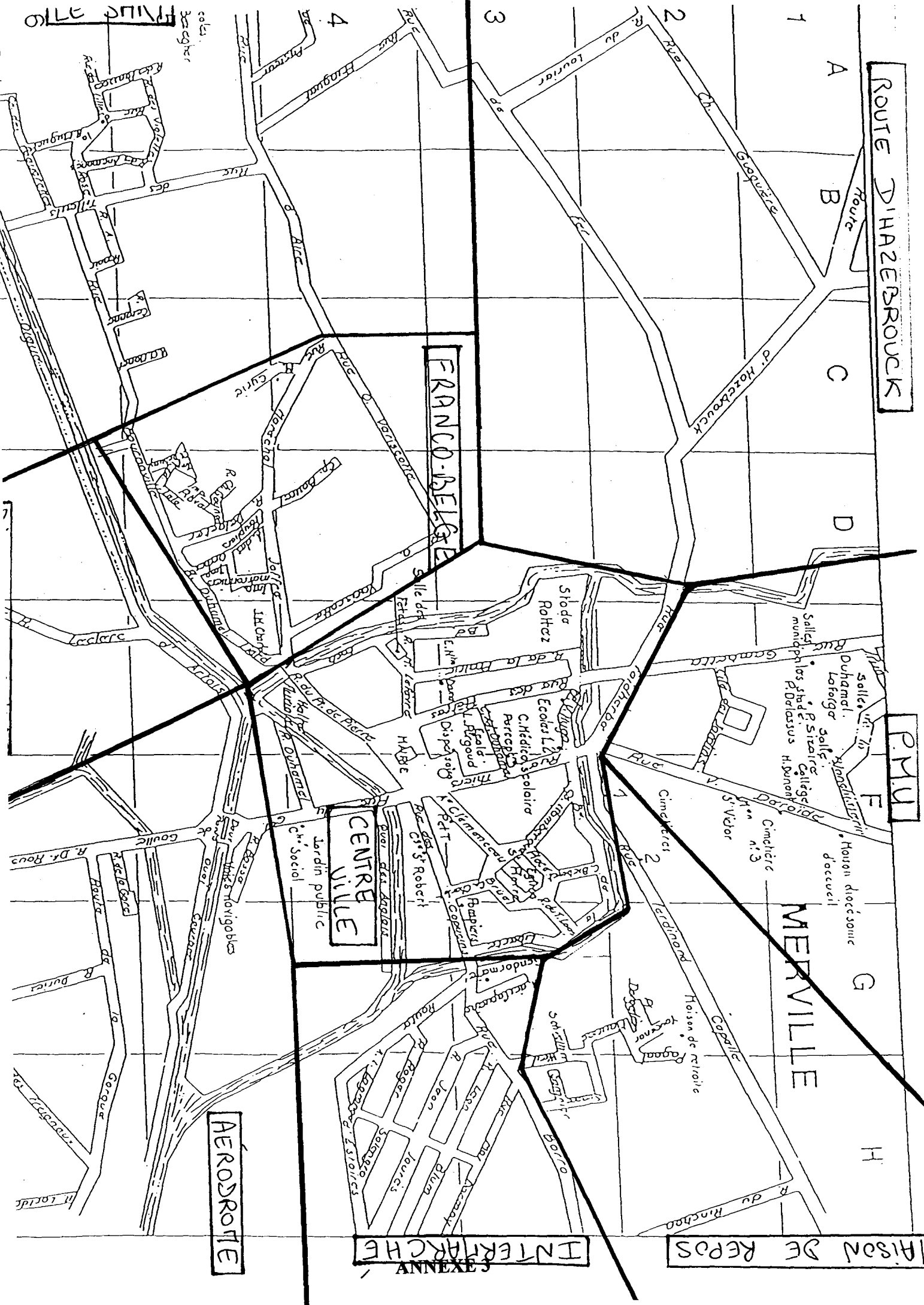
MAISON DE REPOS

INTERMARCHÉ

AERODROME

CENTRE VILLE

FRANCO-BELGE



A

B

C

D

E

G

H

1

2

3

4

collec.
des egues
FRANCO BELGE

12

ANNEXE

PROJET DE SECTORISATION
NOUVELLE ORGANISATION DES TOURNEES

CASSEL/ NOORDPEENE : 8 communes

Arnèke
Bavinchove
Cassel
Noordpeene
Rubrouck
Sainte-Marie-Cappel
Buysscheure
Bollezeele

MONIQUE

BOURGOURG : 10 communes

Bourbourg
Brouckerque
Capelle-Brouck
Holque
Looberghe
Millam
Saint-Momelin
Saint-Pierre-Brouck
Watten
Wulverdinghe

FRANCINE

HAZEBROUCK : 8 communes

Blaringhem
Lynde
Renescur
Staple
Morbecque
Thiennes
Boeseghem
Steenbecque

FRANCINE

DUNKERQUE : 8 communes

Fort-Mardyck
Grand-Fort-Philippe
Loon-Plage
Bray-Dunes
Téteghem
Armbouts-cappel
Leffrinckoucke
Uxem

JOSEE

MERVILLE : 10 communes

Merville
La Gorgue
Estaires
Steenwerck
Croix-du-Bac
Vieux-Berquin
Neuf-Berquin
Sec-Bois
Le Doulieu
Haverskerque

MARIE-CLAIRE

WORMHOUT : 9 communes

Eringhem
Crochte
Volckerinckhove
Wormhout
Zeggerscappel
Houtkerque
Bambecke
Lederzeele
Pitgam

AGNES

GODEWAERSVELDE : 10 communes

Boeschèpe
Godewaersvelde
Berthen
Oudezeele
St-Sylvestre-Cappel
Steenvoorde
St-Jans-Cappel
Flêtre
Merris
Strazeele

JOSEE

BERGUES : 6 communes

Bierne
Hoymille
Hondschoote
Les Moères
Warhem
Rexpoëde

AGNES



**Conseil Général
Département du Nord**

**Médiathèque Départementale
du Nord**

Hazebrouck, le 17 juillet 1998

Chantal BEDOY
Conservateur Territorial
Antenne de Flandre

aux responsables des bibliothèques
du secteur de MERVILLE

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les nouvelles modalités quant à l'organisation des échanges entre les bibliothèques du réseau de Merville.

Ce document reprend les éléments évoqués lors de notre rencontre de février dernier.

Nous vous proposons de mettre en pratique cette nouvelle organisation dès septembre 1998.

N'oubliez pas que votre interlocuteur privilégié reste la bibliothécaire responsable de votre secteur, à savoir Marie-Claire OBIDZINSKI qui répondra à toutes vos questions.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Chantal BEDOY
Conservateur Territorial
Responsable de l'Antenne Flandre

LE RESEAU DE MERVILLE

Nouvelle organisation à compter du 1er septembre 1998

COMMUNES CONCERNEES

<u>Nom de la commune</u>	<u>Nom du responsable</u>	<u>Tél. bibliothèque</u>
MERVILLE	Lise CAUDRON	03.28.42.07.56
VIEUX-BERQUIN	Annick GEENEN	03.28.42.70.07
NEUF-BERQUIN	Nadège LEROY	03.28.42.82.76
LE DOULIEU	Marie-aimée COUSIN	03.28.48.85.21
HAVERSKERQUE	Pierrette LEFEBVRE	03.28.40.61.90
LA GORGUE	Isabelle DUMORTIER	03.28.48.86.05
ESTAIRES	Mme LOMBART	03.28.42.95.60
STEENWERCK	Sabine TRANCHANT	03.28.27.52.97
CROIX DU BAC	Edith RENAUX	03.28.49.94.78
SEC BOIS	Mme CRETON	03.28.43.56.76

QUEL SERVICE PROPOSE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

La Médiathèque vous adresse chaque semestre un calendrier qui permet de rencontrer le personnel de l'antenne.

- 1) dans votre propre bibliothèque deux fois par an
- 2) à MERVILLE environ 1 fois toutes les trois semaines, avec la possibilité de profiter, à **chacune de ces occasions**, d'un service de réservations (demandes faites auprès de Marie-Claire OBIDZINSKI, par courrier, fax ou téléphone).

QUEL SERVICE PROPOSE LA BIBLIOTHEQUE DE MERVILLE ?

Entre deux dates de passage du bibliobus, Lise CAUDRON propose de recevoir **sur rendez-vous** les responsables des bibliothèques voisines.

Les communes sont alors considérées comme des emprunteurs propres à la bibliothèque de MERVILLE.

Les documents empruntés à cette occasion sont pris dans les collections de MERVILLE

Heures d'ouverture de la Médiathèque de MERVILLE :

Mardi	:	10 H à 12 H - 14 H à 17 H
Mercredi	:	10 H à 12 H - 14 H à 17 H
Jeudi	:	10 H à 12 H - 16 H à 19 H
Vendredi	:	10 H à 14 H
Samedi	:	10 H à 12 H - 14 H à 17 H 30

Toutefois, si les demandes ne peuvent être satisfaites par MERVILLE, Lise CAUDRON s'adresse alors à l'antenne d'HAZEBROUCK.

Dans ce cas, **les communes envoient leurs demandes à Lise CAUDRON au plus tard le vendredi 17 H.** Lise CAUDRON les transmet à HAZEBROUCK le samedi. Les réservations sont prises en charge par Marie-Claire OBIDZINSKI et **livrées à MERVILLE le jeudi matin.**

Les documents empruntés à MERVILLE font l'objet d'une liste éditée par MERVILLE et envoyée aux communes.

GESTION DES FICHES DE TRANSACTION

Parce que la Médiathèque de MERVILLE est informatisée, les documents que l'on y emprunte ne renferment pas de fiche de transaction ou fiche de prêt.

De ce fait, chaque bibliothèque emprunteuse devra réaliser à la main une fiche de transaction pour tout document emprunté à MERVILLE. Des fiches de transaction vierges seront fournies à la demande par MERVILLE.

De même, il est suggéré à chaque bibliothèque de coller au dos de chaque livre une **pastille de couleur** qui sera retirée à la fin du prêt.

Cette pratique permettra de différencier plus facilement les livres appartenant à MERVILLE et ceux provenant de la Médiathèque Départementale.

COMMENT ET A QUI RENDRE LES DOCUMENTS

Les responsables des diverses bibliothèques du réseau n'ont pas à se préoccuper de l'origine de leurs emprunts. Ils rendent les documents **indifféremment à MERVILLE ou lors du passage du bibliobus dans leurs communes.**

QUELLES SONT LES LIMITES DES PRETS

Les emprunts faits dans le réseau lors du passage du bibliobus (environ toutes les 3 semaines) sont limités à 100 documents (prêts cumulés).

Il en est de même pour les emprunts auprès de la bibliothèque de MERVILLE.

Quelque soit le nombre de livres empruntés, il sera obligatoirement équivalent au nombre de livres rendus le même jour.

Les documents appartenant à MERVILLE pourront être empruntés pour une durée de 6 mois. Pour les nouveautés en secteur adultes, le prêt pourra être limité à 2 mois. Passé ce délai, certains livres pourront être réclamés par la bibliothèque de MERVILLE.

